

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
HYDROÉLECTRIQUE À ANGLIERS**

**DEUXIÈME PARTIE
VERSION FRANÇAISE**

VOLUME 1

Séance tenue le 28 mai 2003, à 13 h 30
Église d'Angliers
14, rue de la Baie-Miller
Angliers

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 MAI 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MRC DU TÉMISCAMINGUE	
FIDÈLE BARIL, DENIS CLERMONT, DANIEL DUFAUT	5
REGROUPEMENT ÉCOLOGISTE VAL D'OR ET ENVIRONS	
HENRI JACOB ET YVAN CROTEAU	11
RENÉ MASSIE	16
TIMISKAMING FIRST NATION	
BEVERLY CHEVRIER-POLSON, RANDY POLSON, CHARLIE ANGUS	22
MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	
LYNA PINE, PAUL COULOMBE	37
ANTHONY PELUSO	40
REPRISE DE LA SÉANCE	48
LONG POINT FIRST NATION	
STEVE MATHIAS ET HELEN HUNTER.....	48
LES PROMOTEURS D'ANGLIERS	
DORIS ROBERGE	57
RÉCRÉ-EAU DES QUINZE	
RAYNALD JULIEN	62

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, je vais demander à tout le monde de se rapprocher, on va commencer les audiences.

 Alors, mesdames, messieurs, bonjour! Alors, bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers.

10

 Mon nom est Sylvie Girard. Je préside cette commission et je suis secondée dans ma tâche par monsieur Bertrand Bouchard qui agit à titre de commissaire.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

15

 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique et d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

 Cette deuxième partie d'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

25

 J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Après chacune des présentations, qui vont durer environ dix minutes par personne... on a demandé à ce qu'elles se restreignent à dix minutes et faire une présentation plus succincte. Soyez assurés, la Commission lit tous les mémoires. Elle tient compte de tout ce qui a été dit.

30

 Maintenant, pour le meilleur déroulement possible des audiences, naturellement, pour les mémoires qui sont plus volumineux, je vais demander qu'on nous fasse un résumé.

35

 Alors, la Commission prendra, à la suite des interventions des participants, quelques instants pour échanger afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélatrice de sa position. Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

40

 Alors, on peut avoir plus ou moins de questionnement selon les mémoires présentés dépendant du propre questionnement de la Commission ou non. Comme je le répète, il ne faut pas interpréter nos questions comme une orientation de la Commission. La Commission ne se

45 prononce pas maintenant. Elle se prononce quand elle remet le rapport et ses recommandations
au ministre de l'Environnement. Donc, nous n'avons pas d'opinion.

Comme, en première partie, on vous demandait de ne pas avoir d'opinion, mais du
questionnement, cette fois-ci, c'est votre opinion qu'on veut entendre. Mais, naturellement, vous
50 n'aurez pas l'opinion de la Commission.

Alors, au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les
personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités à assister à la séance et
à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

55 Et à la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son
rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse
de la Commission concernant le projet à l'étude.

60 Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau des audiences publiques est d'une durée de
quatre mois et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le
28 août prochain. Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante jours suivants.

65 La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur
recommandation du ministre de l'Environnement.

70 Alors, un peu comme je l'ai expliqué en première partie de l'audience, il y a plusieurs
processus qui ont lieu en même temps. Le processus du BAPE est indépendant et maintenant,
en même temps, il y a quand le processus du ministère de l'Environnement sur l'analyse
environnementale qui, lui aussi, va faire part au ministre de ses recommandations. Et c'est suite
à ces recommandations et de l'analyse du projet par le ministère et de la recommandation du
BAPE que le ministre prendra une décision qu'il recommandera au Conseil des ministres.

75 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions, dont le
service est assuré par madame Nicole Raymond, seront disponibles dans les centres de
consultation environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique, ainsi
que sur le site Internet du BAPE.

80 Aussi, nous avons la traduction simultanée. Alors, vous pouvez vous procurer à l'arrière
des écouteurs à cet effet. Et comme pour la première partie d'audience, les verbatims de
l'audience seront aussi traduits en anglais et dans les centres de consultation le plus rapidement
possible, ainsi que sur le site du BAPE, vous n'avez qu'à cliquer quand c'est marqué
«traduction». Vous cliquez et vous allez à la traduction anglaise pour le verbatim et les documents
en question.

85 Les membres de l'équipe présents sont monsieur Yvon Deshaies, qui est analyste pour le
BAPE, ainsi que madame Marie-Ève Chamberland à l'arrière qui est conseillère aux commissions
et madame Marie-Ève Rochette, coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Pour le MRCI,
le ministère des Relations avec les Citoyens, le responsable de l'organisation technique,

90 monsieur Richard Grenier ici à votre gauche, ainsi que le technicien du son, monsieur Jean Métivier qui est juste là-bas.

Alors, je rappelle aussi où sont les centres de consultation qui sont accessibles tout au cours du mandat et où les documents peuvent être consultés. Il y a deux centres régionaux, un
95 situé dans le municipalité d'Angliers, 14, rue de Baie-Miller. A la bibliothèque La Bouquine, 50, Notre-Dame-de-Lourdes — en fait, il y en a trois — et il y a aussi le Timiskaming Economic Development, 9 Algonkuin Avenue.

Il y a aussi deux autres centres, les centres permanents: le bureau du BAPE à Québec,
100 au 575, rue Saint-Amable, au 2e étage, et ainsi qu'à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera également rendue publique dans les centres de consultation.

Alors, si nous avons un questionnement, comme je l'expliquais en première partie de
105 l'audience, notre mandat est de tenir des audiences publiques, mais il y a aussi de faire notre propre commission d'enquête. Et donc, subséquemment aux rencontres publiques, aux audiences publiques, la Commission peut avoir encore du questionnement. Alors, nous déposons à la fois les questions et les réponses dans les centres de documentation et sur le site du BAPE.

110 Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation ou toute information complémentaire, vous pouvez toujours rejoindre le BAPE. La Commission dispose aussi d'un site Internet. Vous pourrez avoir les coordonnées auprès de la coordonnatrice à l'arrière.

115 Alors, pour cet après-midi et ce soir, nous avons quinze intervenants qui se sont inscrits à l'horaire. Sur les quinze intervenants, nous avons ce qu'on appelle un mémoire verbal. Alors, il y a quatre personnes qui vont venir faire une présentation verbale. Les autres ont déposé leur mémoire qui seront aussi rendus publics et viendront aussi présenter leur mémoire.

120 Alors, je demanderais de limiter encore, comme je le disais tout à l'heure, les interventions à dix minutes pour nous laisser du temps pour échanger. Je pense que, au-delà du texte que vous pouvez nous donner et qui, comme je vous le disais tout à l'heure, va être pris en compte par la Commission, il reste que c'est important aussi de pouvoir échanger entre nous. Et
125 pour la Commission, ça lui permet d'éclaircir un peu plus certains aspects de vos interventions.

Alors, j'aimerais aussi rappeler l'importance que la Commission apporte à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. La Commission n'admettra d'ailleurs aucun propos diffamatoire ou non respectueux.

130 Je pense que ça s'est très, très bien passé en première partie de l'audience. Ça se passe toujours bien, parce que le processus même du BAPE, au-delà d'un contexte assez rigide juridique, permet le plus... on est là pour vous, pour le public, et permet d'avoir un échange des plus fructueux autant pour vous que pour nous. L'échange permet de faire évoluer les choses, la

135 perception. Et je pourrais même vous rajouter que s'il fallait s'en tenir qu'à une étude d'impact,
c'est évidemment qu'on n'aurait pas besoin d'audience. Mais justement parce qu'on dépasse
l'étude d'impact quand on est en audience, qu'on permet aux gens qui connaissent le milieu, qui
connaissent la place, de pouvoir venir donner leur opinion, dans presque tous les cas, ça fait
140 évoluer beaucoup le dossier, autant pour la population que pour les promoteurs du projet. Alors,
c'est d'autant plus important de permettre aux gens d'exprimer une opinion, mais de le faire de
façon sereine et respectueuse.

De plus, je souligne que, tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources,
vous avez la possibilité de faire des rectifications de faits si vous le jugez utile. Ce droit doit servir
145 uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres.

Chacun a le droit à son opinion. Les gens ne peuvent venir faire de rectification sur de
l'opinion. Ils peuvent venir dire, par contre, des choses sur des faits. Exemple, le barrage est à
150 150 mètres de telle chose; vous, vous dites: «Non, c'est pas 150 mètres, c'est 300 mètres.» La
rectification des faits, c'est pour préciser des choses comme celle-là.

Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin auprès de
la coordinatrice. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention
à la fin de la séance.

155 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous
demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous avez reçu à l'entrée.

160 Alors, je rappelle aussi qu'il est interdit de fumer dans cette salle. Nous allons maintenant
commencer la présentation des mémoires.

Juste avant, je voudrais m'assurer qu'il y a des chaises disponibles pour tout le monde.
165 S'il y a moyen d'en rajouter quelques-unes pour que les gens soient bien confortables. Il y a
encore des chaises de libres un peu partout, si vous voulez bien vous approcher. Sinon, on va
s'organiser pour vous trouver quand même des sièges s'il en manque. Merci. Il y a d'autres
chaises ici. Alors, vous nous le dites, s'il en manque, on pourrait en rajouter.

170 Alors, nous allons appeler un premier intervenant inscrit. L'ordre d'inscription s'est fait à
l'ordre d'arrivée des mémoires. Alors, il y a eu quelques demandes plus particulières des gens qui
ne pouvaient pas être soit en après-midi ou de soir. Mais en général, à partir de la confirmation
des mémoires, on a inscrit les gens en ordre.

175 Alors, je vais appeler le premier intervenant inscrit pour la MRC du Témiscamingue,
monsieur Fidèle Baril, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Baril.

M. FIDÈLE BARIL :

180 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

185 Vous êtes accompagné de...?

M. FIDÈLE BARIL :

M. Denis Clermont, secrétaire de la MRC du Témiscamingue.

190 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. C'est pour les transcriptions que j'ai besoin d'avoir les noms exacts et toujours bien vous approcher du micro pour que tout soit inscrit aux transcriptions.

195 **M. FIDÈLE BARIL :**

Madame Girard...

LA PRÉSIDENTE :

200 Oui, je vous en prie.

M. FIDÈLE BARIL :

205 Madame Girard, excusez-moi, je voudrais aussi vous dire que monsieur Daniel Dufault de la MRC pourrait intervenir pour répondre aux questions.

LA PRÉSIDENTE :

210 Parfait! Merci. Alors, c'est beau? On peut commencer? Alors, allez-y, monsieur Baril.

M. FIDÈLE BARIL :

215 Madame la Présidente, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Témiscamingue. Le projet d'Angliers est très important. Son cheminement nous semble interminable. Nous comprenons bien que vous avez reçu du ministre de l'Environnement un mandat d'information et de consultation. À tort ou à raison, nous prétendons que tout a été dit ces dernières années. Le temps est venu de passer à l'action.

220 À date, nous remarquons que vous avez fait diligence dans votre échéancier et soyez assurés de notre reconnaissance et de notre appréciation. Dans cette perspective, nous allons donc prendre quelques minutes pour réitérer notre vision de la situation et vous faire part de notre détermination d'aller de l'avant avec le projet d'Angliers maintenant.

225 (LECTURE DU MÉMOIRE).

LA PRÉSIDENTE :

230 D'abord, peut-être juste une petite précision sur deux aspects que vous avez abordés, une précision sur un chiffre. Quand vous parlez de délais, de l'importance pour vous des délais, j'aimerais rappeler, comme je l'ai fait en première partie de l'audience, que le mandat que reçoit le BAPE se fait dans le cadre de... on a une obligation à rendre public le mandat dans quatre mois. Et ça ne rajoute pas de délai à un projet, dans le sens qu'elle se fait en même temps que l'analyse environnementale du ministère de l'Environnement, ainsi qu'en même temps, quand c'est le cas, 235 d'une analyse qu'en fait le fédéral, soit Pêches et Océans ou ailleurs, si le projet est assujéti sur certains aspects à la loi fédérale aussi.

240 Alors, juste vous rappeler que le BAPE ne va jamais au-delà de son quatre mois. Et quand on peut le faire un peu plus tôt, on le fait. Mais ça ne rallonge pas le processus en date.

245 L'autre chose, juste une petite précision. Dans votre mémoire, à la page 6, vous faites état de six emplois créés à la centrale. Jusqu'à maintenant dans la première partie de l'audience, ainsi que dans l'étude d'impact, on parlait de quatre emplois permanents. Est-ce que c'est juste une erreur ou c'est qu'il y a deux autres emplois à quelque part qui sont rajoutés soit par la MRC ou le milieu? Non?

M. DENIS CLERMONT :

Il faudrait vérifier avec le promoteur. C'est notre source.

250

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie.

255

Alors, vous faites part dans votre mémoire de l'expérience que vous avez eue lors du projet de Rapides-des-Quinze où, d'après ce que je peux voir de la documentation qui a été fournie, la MRC avait donné un mandat à un organisme qui s'appelle le COMAXTEM pour, en fait, un peu aider à optimiser les retombées pour le milieu à la fois local et régional.

260

Et j'aimerais connaître les intentions de la MRC pour le projet d'Angliers. Est-ce que ce serait que la MRC confierait un mandat suite à une entente avec le promoteur? Comment ça fonctionnerait?

M. DENIS CLERMONT :

265

Même type d'entente, si possible.

LA PRÉSIDENTE :

270

Et où en êtes-vous actuellement? Ce sont des discussions que vous avez? C'est vous qui signez un contrat avec le promoteur ou une entente? Ou comment ça va fonctionner?

M. DENIS CLERMONT :

275

COMAXTEM n'a pas été créé pour un projet en particulier. COMAXTEM a été créé pour répondre aux situations à partir d'il y a deux ans et pour l'avenir.

LA PRÉSIDENTE :

280

Pour l'avenir. Et ce comité-là a été créé au moment du projet de Rapides-des-Quinze?

M. DENIS CLERMONT :

285

Rapides-des-Quinze a été le premier projet que COMAXTEM a...

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Aurait le premier projet?

290

M. DENIS CLERMONT :

Oui, que COMAXTEM a eu à intervenir.

LA PRÉSIDENTE :

295

O.K. Et, effectivement, vous faites référence à plusieurs projets dont ils ont à s'occuper et dont l'objectif principal est entre autres de favoriser, comme je disais tout à l'heure, les retombées de projets pour aider à ce que les entreprises ici soient en bonne position pour pouvoir être intégrées dans les projets et tout ça, et aussi en termes d'emplois pour les personnes.

300

Et ma question, c'était qu'à partir du moment où il y a plusieurs projets effectivement qui ont eu lieu, qui ont déjà commencé, quelle est l'expérience qui en découle de cette intervention-là qui a été faite jusqu'à maintenant pour la communauté? Est-ce que ça a été selon vos attentes? Est-ce que, actuellement, vous réalisez qu'il y a des aspects qui devraient être revus? Quelle est votre expérience actuellement?

305

M. DENIS CLERMONT :

Rapides-des-Quinze, Hydro-Québec a été une première expérience. Alors, au fur et à mesure que d'autres projets vont se réaliser, la performance va s'améliorer. Mais actuellement, c'est extrêmement satisfait.

310

Les gens de la SDT vont passer un peu plus tard aujourd'hui. Ils vont vous en parler plus précisément. Vous allez aussi rencontrer des gens de COMAXTEM qui vont vous donner des chiffres.

315

LA PRÉSIDENTE :

Donc, actuellement, il n'y a que celui de Rapides-des-Quinze qui est en fonction. Il y en a d'autres qui ont commencé à se faire, des projets, ou c'est celui-là seul que vous vous occupez actuellement?

320

M. DENIS CLERMONT :

Bien, on parle d'un organisme qui est créé depuis à peu près un an et quelques mois.

325

LA PRÉSIDENTE :

Un an?

330

M. DENIS CLERMONT :

335 On parle de gros projets. COMAXTEM est intervenu auprès de Hydro-Québec. COMAXTEM est également intervenu dans des dossiers de promotion touristique, de développement local... d'achat local, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

340 J'aimerais aussi savoir. Vous faites part, dans des projets éventuels pour la MRC, quand même des projets de développement assez importants, entre autres un projet de villégiature de 300 à 500 chalets et tout ça.

345 Est-ce qu'il y a des impacts particuliers de ces projets-là sur la Municipalité d'Angliers ou les environs? Est-ce que, dans les projets dont vous faites part pour la MRC, il y a quand même... vous citez des projets de développement à plusieurs endroits, entre autres au niveau de la villégiature et des projets qui, selon vous, pourraient attirer de 300 à 500 chalets pour la région. Est-ce que ce sont des projets qui sont dans les environs d'Angliers...

M. DENIS CLERMONT :

350 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

355 ... ou si c'est plus loin?

M. DENIS CLERMONT :

360 Il y en a à Angliers. On a cinq grands lacs au Témiscamingue: Témiscamingue, Kipawa, Angliers, Des Quinze.

LA PRÉSIDENTE :

365 Oui.

M. DENIS CLERMONT :

Et il y a une planification pour du développement de villégiature qui concerne Angliers.

370 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, donc, est-ce que ça veut dire qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait éventuellement une augmentation de population dans le secteur?

375 **M. DENIS CLERMONT :**

Bien, c'est-à-dire, chaque municipalité va se développer selon leur potentiel et on verra le résultat que ça va donner. Mais oui, il devrait y avoir...

380

LA PRÉSIDENTE :

Pour Angliers?

385

M. DENIS CLERMONT :

Oui, ça devrait contribuer à améliorer les services, qualité de vie, et caetera, tout ce qui s'en suit.

390

LA PRÉSIDENTE :

Et donc, ce que vous me dites, pour ce qui serait prévu pour Angliers de l'entente qui serait signée avec COMAXTEM, ce serait à peu près le même genre d'entente que vous avez? Les conditions que vous proposez au promoteur, c'est à peu près le même genre d'entente qui serait...

395

M. DENIS CLERMONT :

C'est ce qu'on vise. C'est ce qu'on vise, oui, d'avoir des gens qui vont s'occuper dans le quotidien de faire les liens qui s'imposent.

400

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie de votre participation.

405

Comme je le disais tout à l'heure, on prend connaissance de l'ensemble du mémoire des gens. On n'a pas nécessairement beaucoup de questions sur chacun, mais c'est juste des précisions qu'on va chercher.

410

Alors, je vous remercie infiniment.

M. DENIS CLERMONT :

Merci.

415

M. FIDÈLE BARIL :

Merci.

420

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appellerais maintenant le deuxième intervenant, le Regroupement écologiste Val D'Or & environs, messieurs Henri Jacob et Yvan Croteau s'il vous plaît.

425 Bonjour messieurs.

M. HENRI JACOB :

430 Bonjour. J'ai retrouvé ma voix!

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous avez retrouvé votre voix depuis la dernière fois? Avec le beau temps, j'espère.

435 **M. HENRI JACOB :**

Je l'avais perdue pas loin du barrage!

LA PRÉSIDENTE :

440 Alors, nous vous écoutons. Allez-y.

M. HENRI JACOB :

445 Oui, bonjour! D'abord, je vais vous présenter rapidement, je vais faire un résumé de qui est le Regroupement écologiste Val D'Or & Environs.

(LECTURE DU MÉMOIRE).

450 Le Regroupement écologiste Val D'Or & Environs est né en 1987 suite à un problème qui était survenu dans le coin de Val D'Or et de Senneterre où on voulait construire un incinérateur de BPC, qui est devenu un dossier historique.

455 Le Regroupement écologiste Val D'Or & Environs, le REVE, travaille sur les différents dossiers à différents niveaux, au niveau local, au niveau provincial et au niveau international.

Au niveau local, on a travaillé à développer des sentiers éducatifs près de Val D'Or qui s'appellent l'École Buissonnière. On a aussi travaillé avec la Ville de Val D'Or à aménager des espaces verts. Et on travaille sur différents dossiers.

460 On a résolu un problème avec Hydro-Québec. Il y avait un problème de ce qu'on appelle les aigles-pêcheurs, les balbuzards, qui nichaient sur les lignes de haute-tension. Et avec leurs spécialistes, on a réussi à trouver des solutions pour régler ce problème-là.

465 Le REVE a participé, depuis ses débuts, à différentes rencontres un peu partout. C'est
allé de Rio à Budapest, à Vienne, spécialement dans le dossier du Sommet de la Terre à Rio. Et
on travaille principalement sur les dossiers qui touchent la forêt, la gestion des déchets, l'énergie,
ce qui nous préoccupe aujourd'hui, l'éducation, puis les affaires internationales.

470 Le REVE a travaillé en collaboration avec différents groupes un peu partout au Canada à
la mise à jour de ce qui s'appelle la Liste verte, c'est-à-dire le recensement de 2 600 groupes
environnementaux comme le REVE au Canada.

475 Sur la scène internationale, le REVE a été choisi comme un des dix groupes pour faire
partie de ce qui s'appelle les Éco-Volontaires, programme des Nations Unies. Ils voulaient qu'on
donne des coups de main gratuitement à des groupes qui subissaient les mêmes problèmes un
peu partout sur la planète.

480 Le rayon d'action du REVE se limite aux environs de Val D'Or. On est un groupe local.
Donc, nous autres, tout ce qu'il se passe à l'extérieur de la couche d'ozone, on ne s'en occupe
pas. Mais ici, on est à l'intérieur, ça fait qu'on va s'occuper de ça.

Je vais laisser mon collègue faire le préambule.

485 **M. YVAN CROTEAU :**

(LECTURE DU MÉMOIRE).

Je vous remercie.

490

LA PRÉSIDENTE :

495 Je laisse passer cette fois-ci mais, en principe, on ne veut aucune manifestation de quoi que ce soit. D'abord, ça prend plus de temps. Ça donne moins de temps aux personnes pour nous parler. Et, de la même façon, nous demandons aux gens de ne pas donner d'opinion sur les opinions des autres et sur les mémoires des autres. De la même façon, on ne veut pas de manifestation pour ou contre les interventions autant que possible. Je vous remercie. Alors, on a quelques questions pour vous.

500 Juste avant, à titre informatif, vous avez fait un historique de votre comité, votre organisme. Vous parlez qu'il a été créé en 1987 et qu'il y a plusieurs individus. Il y a combien de personnes qui sont membres de ce groupe-là?

M. HENRI JACOB :

505

Il y a plus de 250 membres qui ont payé leur carte de membre.

LA PRÉSIDENTE :

510

Merci. Alors, mon collègue a quelques questions.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

515

Oui, j'aurais peut-être une question d'ordre général. Vous parlez, dans votre paragraphe «Pour l'environnement», d'impacts de la centrale qui sont peu apparents, mais qui viennent s'ajouter à d'autres impacts des projets qui se sont déjà construits sur la rivière. Est-ce que ça serait possible que vous soyez un peu plus spécifique là-dessus?

M. HENRI JACOB :

520

En fait, quand on parle des impacts, c'est un impact cumulatif. Et ici, au Québec, on a des audiences publiques mais, habituellement, on a tendance à analyser projet par projet et on n'inclut pas tous les projets qui affectent cette rivière-là.

525

Ça fait que ce qu'on dit, ça, c'est simplement une addition d'un autre problème qu'on rajoute sans avoir tenu compte de tout ce qui s'est passé par le passé sur ce territoire-là. On sait qu'une centrale hydroélectrique, il va y avoir un certain problème un peu pour l'environnement, parce que ça va faire sûrement fluctuer l'eau. On va contrôler l'eau d'une façon différente.

530

Et aussi pour la question des poissons, le poisson qui va passer dans la turbine, parce qu'il en passe à chaque année des poissons dans les turbines, et on ne parle pas un ou deux poissons. Il en passe des bons paquets. Et, naturellement, ces poissons-là ne peuvent pas vivre.

535 Et aussi, quand on parle des effets cumulatifs encore une fois sur le poisson, le poisson ne peut pas remonter les rivières. Il se retrouve pris entre deux barrages. Il y en a treize sur ce bassin-là.

M. YVAN CROTEAU :

540 Pour la rivière des Outaouais, on parle de quarante-six centrales réservoirs. Ça fait que c'est l'impact d'Angliers avec les autres qui rajoutent sur la pression dans le milieu. Personne fait l'évaluation globale de l'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

545 Peut-être que vous m'ouvrez la porte à une question. D'ailleurs, vous dites dans votre mémoire que les projets...

550 *«... ne peuvent être réalisés qu'avec une approche précautionneuse impliquant la recherche d'un moindre impact environnemental, la réversibilité des installations et la conservation de potentiels économiques autres, tel notamment l'usage récréotouristique de la rivière.»*

555 Et je me fais un peu l'avocat du diable. Je vous pose la question. Vous venez de soulever effectivement que la rivière des Outaouais est une rivière actuellement où il y a beaucoup d'installations hydroélectriques, qu'il y a beaucoup de réservoirs et tout ça. Et la question que je me pose: à partir du moment où on a devant nous un projet qui, selon la façon dont il nous est présenté, il y a peu de changement, c'est-à-dire il n'y a pas de changement dans la gestion des eaux, les niveaux d'eau, il n'y a pas de changement dans le débit et ce qui existe actuellement ne serait pas changé, ne serait pas perturbé plus... je ne dis pas par là qu'il n'y a pas eu des perturbations avant. D'ailleurs, j'aimerais juste vous préciser que, dans l'analyse du BAPE, on fait une analyse très large autant sur les impacts socioéconomiques, les impacts environnementaux, tout l'aspect du développement durable et aussi les impacts cumulatifs. On voit l'ensemble des impacts.

565 Mais à partir du moment où vous avez devant vous un projet qui éviterait, dans le fond, à la limite, d'aller pour des besoins éventuels qui sont à justifier, qui limiterait les impacts dans une région vierge, c'est-à-dire que vous avez déjà des installations en place, l'eau passe déjà là, selon ce qui nous est présenté, il y aurait peu d'impacts environnementaux, est-ce que, pour vous, ce n'est pas soit la meilleure des solutions ou le moins pire des maux? J'aimerais vous entendre là-dessus.

570

M. HENRI JACOB :

575 Bien, tout d'abord, je peux vous dire que le premier problème en environnement, c'est la
surconsommation. Et ce projet-là est fait uniquement pour de la surconsommation.
Présentement, on n'a aucun besoin en énergie au Québec; ça, c'est reconnu même par le
gouvernement du Québec dans les derniers rapports qu'on a lus. Il en prévoit dans le futur
580 possiblement. Et à ce moment-là, si c'était pour répondre à un besoin, on pourrait considérer ce
projet-là sur cet aspect-là comme étant pour répondre à un besoin.

Présentement, on ne répond à aucun besoin. On envoie ça aux États-Unis. L'argent qui
va être investi, c'est notre argent qu'on ne peut pas investir en environnement, parce qu'il va falloir
racheter cette énergie de La Régionale, Hydro-Québec va l'acheter, mais c'est avec nos taxes
585 qu'ils vont l'acheter. Et jusqu'à date, on refuse de nous donner des chiffres, mais on nous dit que
ça a été acheté à perte. Autrement dit, on revend moins cher que le prix qu'on l'achète.

Donc, cet argent-là qui est dépensé, les millions qui vont être dépensés, ils ne seront pas
réinvestis pour des projets qui seraient à tendance plus environnementale et plus sociale.

590

Est-ce que je peux vous poser une question? Est-ce que vous étiez présidente pour la
Commission à Grand-Remous?

LA PRÉSIDENTE :

595

Oui.

M. HENRI JACOB :

600 En fait, le paragraphe que vous avez lu, c'est textuellement ce que j'ai repris dans votre
document, dans votre rapport.

LA PRÉSIDENTE :

605

Lequel paragraphe?

M. HENRI JACOB :

610

Le paragraphe que vous m'avez lu sous...

LA PRÉSIDENTE :

Vous m'avez copiée!

615

M. HENRI JACOB :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

620

Je vais vérifier mes droits d'auteur!

M. HENRI JACOB :

625

J'ai oublié de vous...

LA PRÉSIDENTE :

630

Alors, je vous remercie de votre intervention.

M. HENRI JACOB :

C'est nous qui vous remercions.

635

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais appeler un troisième intervenant, monsieur René Massie.

640

Alors, bienvenue, monsieur Massie.

M. RENÉ MASSIE :

Bonjour!

645

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous écoutons.

M. RENÉ MASSIE :

650

Bonjour, Madame la présidente. Mon nom est René Massie. J'ai assisté à la première et deuxième audience publique concernant le Projet d'aménagement hydroélectrique Angliers. J'ai décidé par la suite d'écrire un mémoire et je vous le présente.

655

(LECTURE DU MÉMOIRE).

660

Madame la présidente, La Régionale a fait ses preuves dans d'autres provinces avec de petites centrales hydroélectriques en ce qui concerne l'environnement. En amont du barrage en fait, le réservoir du lac des Quinze va demeurer intact.

C'est dans cette perspective que j'approuve le projet d'aménagement hydroélectrique de La Régionale d'Angliers. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

665

Merci, monsieur Massie. Alors, je vais d'abord passer la parole à mon collègue.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

670

Oui. J'aurais peut-être une question. Vous parlez dans votre mémoire d'une entente qui devrait intervenir entre La Régionale et des personnes-ressources.

M. RENÉ MASSIE :

675

Oui.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

680

Alors, pourriez-vous être peut-être un petit peu plus spécifique? Quel genre d'entente et quelles sortes de personnes-ressources devraient être impliquées là-dedans?

M. RENÉ MASSIE :

685

Bien, l'entente qui a été signée, il va toujours y avoir de l'eau qui va passer par-dessus le barrage. Je pense que c'est 10 mètres cubes à la... je ne le sais pas au juste, je pense que c'est 10 mètres cubes à la minute, si je ne me trompe pas, ou 10...

LA PRÉSIDENTE :

690

10 mètres cubes/seconde.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

695

10 mètres cubes/seconde, oui.

M. RENÉ MASSIE :

10 % en...

700

LA PRÉSIDENTE :

C'est 10 mètres cubes/seconde minimum.

M. RENÉ MASSIE :

705

Et puis, ensuite, en bas du barrage, il y a une frayère comme c'est là qui existe le printemps. Et durant le mois de la frayère ou les semaines de la frayère, les deux portes du barrage qui sont en ligne avec la frayère pourraient alimenter la frayère. Donc, on aurait toujours une frayère en opération, en marche. On aurait toujours une frayère en tout temps.

710

C'est pour ça que je vous dis qu'il pourrait y avoir des personnes-ressources pour... une entente avec des personnes-ressources.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

715

O.K. Concernant la frayère artificielle, vous ne voyez pas de...

M. RENÉ MASSIE :

720

Bien, concernant la frayère artificielle, ça serait un plus.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Qui viendrait s'ajouter...

725

M. RENÉ MASSIE :

Qui viendrait s'ajouter à celle-là.

730

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

O.K., c'est beau.

M. RENÉ MASSIE :

735

On va dire: s'il manque du manger à une table, bien, ils vont aller à l'autre table. C'est ça qu'on fait chez nous. Ça fait que ça serait à peu près la même affaire pour le poisson. Il y aurait à peu près 500 à 600 pieds entre les deux.

740 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

Oui.

745 **M. RENÉ MASSIE :**

Ça fait que, pour moi, c'est à peu près ça.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

750 D'accord. Merci.

M. RENÉ MASSIE :

Merci beaucoup.

755

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aurais peut-être une petite question. Vous habitez à Angliers depuis longtemps?

760 **M. RENÉ MASSIE :**

Moi, j'habite Angliers depuis 1972. Mais ma femme, elle vient d'ici. Donc, je connais Angliers depuis 1950.

765 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous connaissez le milieu, vous connaissez le coin.

M. RENÉ MASSIE :

770

Je connais le milieu depuis 1950.

LA PRÉSIDENTE :

775

J'aimerais ça aussi vous entendre. Vous faites référence au fait que les redevances, qui seraient remises à la municipalité, permettraient de solutionner un problème pour vous, pour la question de l'eau potable.

780

Comment vous vivez ça ici dans le quotidien? On sait qu'est-ce qui a été évalué par le ministère de l'Environnement pour la municipalité, pour les problèmes qu'elle a. Mais comment vous vivez ça, vous autres? Est-ce que vous avez manqué d'eau? Est-ce que c'est le...

M. RENÉ MASSIE :

785 Bien, comme c'est là, on n'a pas d'eau, mais on n'a pas une usine de filtration. On pompe l'eau directe dans les *champlures* à la maison. Ça fait qu'il n'y a pas de filtre. Il y a juste un *screen* en avant pour empêcher les poissons de rentrer dans l'eau potable qu'on boit dans le moment. Ça fait que c'est ça. Donc, ça nous prend une usine de filtration pour avoir de l'eau potable bien saine.

790

LA PRÉSIDENTE :

Donc, dans l'utilisation de tous les jours, vous, vous n'avez pas de problème à en avoir en termes de quantité, de début et tout ça?

795

M. RENÉ MASSIE :

Non, on n'a pas de problème, mais il faut...

800

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'avez pas de problème de qualité d'eau? Elle n'est pas brouillée ou quoi que ce soit?

805

M. RENÉ MASSIE :

Non, on n'a pas de problème, mais il faut faire bouillir l'eau cinq minutes avant de... il faut toujours faire bouillir l'eau cinq minutes.

810

LA PRÉSIDENTE :

Ça a toujours été de même?

815

M. RENÉ MASSIE :

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

820

Ça a toujours été de même ou ça a empiré?

M. RENÉ MASSIE :

825 Ça n'a pas toujours été de même, mais depuis un an ou deux, je pense qu'ils nous font des rappels de faire bouillir l'eau à tous les... Quand c'est nécessaire, on a des rappels. Ils l'annoncent sur la radio de faire bouillir l'eau pendant cinq minutes. Le mois après, elle peut être correcte.

LA PRÉSIDENTE :

830 Et j'en profite, si vous connaissez bien Angliers comme ça, pour vous demander... je sais que, dans l'étude d'impact, on parle d'une période où, à Angliers, il y avait environ 800 personnes. Maintenant, ça a baissé de beaucoup. Qu'est-ce que ça a fait, ça, dans la municipalité? Est-ce que ça a été difficile ou est-ce que...

835

M. RENÉ MASSIE :

840 Ah! Ça a fait beaucoup de dommage. Quand les compagnies, elles ont commencé à partir... comme la Canadian International Pulp and Paper Company, eux autres, ils dravaient l'eau sur le lac des Quinze...

LA PRÉSIDENTE :

845 Ça se situe à la période de la fin de la drave, ça?

M. RENÉ MASSIE :

850 C'est ça. Et puis quand le CPR, il a arrêté de venir à Angliers, puis quand les moulins à scie ont arrêté de continuer de scier du bois, ça a tout... il y avait de 700 à 800 familles dans ce temps-là. Aujourd'hui, on est rendus à...

LA PRÉSIDENTE :

855 C'est suite à ça que les gens ont quitté?

M. RENÉ MASSIE :

860 Les gens ont quitté pour les grandes villes, parce qu'ils manquaient d'ouvrage.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Puis là, c'est assez stable depuis quelques années?

M. RENÉ MASSIE :

865

Là, c'est stable depuis, je dirais, moi, à peu près cinq à six ans. Ça se maintient pas mal, mais c'est parce que c'est l'argent qui nous manque pour faire les égouts, puis les projets de filtration pour l'eau, pour avoir une meilleure qualité de vie.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pensez que ce genre de problème-là peut empêcher des gens de venir s'installer?

875 **M. RENÉ MASSIE :**

Oui. Puis avec le projet, bien, ça va lui donner un plus pour le tourisme. On a le camp de Gédéon. On a les centrales de Hydro-Québec ici. On a le bateau, le T.E. Draper, comme attraction touristique. On a le Camp du bûcheron comme attraction touristique. Donc, tout ça pour essayer de survivre à Angliers, puis d'avoir... c'est pour ça qu'on espère que La Régionale construise ce barrage, pour nous donner un coup de pouce à survivre à Angliers.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie, monsieur Massie.

885

M. RENÉ MASSIE :

Merci beaucoup. Bonjour.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

895 Je vais appeler un quatrième intervenant de Timiskaming First Nation. Alors, je ne sais pas qui devra venir, madame Ada ou Beverly Chevrier-Polson.

Vous pourrez vous nommer et les personnes qui vont intervenir pour les transcriptions s'il vous plaît. Alors, bienvenue. C'est madame Beverly, vous?

900 **MME BEVERLY CHEVRIER-POLSON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

905

Excusez-moi, j'avais deux noms possibles. Alors, je voulais être sûre d'avoir la bonne personne.

M. RANDY POLSON :

910

Si vous me permettez, Madame la présidente, Randy Polson pour la communauté Timiskaming. Je suis conseiller. Et puis avec nous autres, on a monsieur Charlie Angus qui est consultant auprès de la Première Nation Timiskaming.

915

Aussi, on a mis des cartes, puis durant la présentation du chef, je vais peut-être faire référence aux cartes. Mais dans ma présentation personnelle au cours de la journée, je vais faire référence aux cartes aussi.

LA PRÉSIDENTE :

920

Parfait.

M. RANDY POLSON :

925

Et si vous le permettez, j'aimerais adresser peut-être avant de commencer l'ordre du jour à l'agenda. Nous avons, je pense, après-midi trois places pour le Timiskaming First Nation, mais on aimerait céder une place à la communauté Long Point, parce que je vois qu'ils ne sont pas sur l'ordre du jour. Puis je comprends qu'ils sont accompagnés par leurs aînés, puis j'aimerais la possibilité d'avoir leurs aînés *express* leur position au BAPE cet après-midi sans avoir à les retenir plus tard durant la soirée...

930

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

935

M. RANDY POLSON :

... parce que le monde de Long Point sont descendus par bateau cet après-midi. Ils sont arrivés à l'heure du midi. Donc, j'aimerais donner une place de Timiskaming First Nation à la communauté de Long Point.

940

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. En fait, ce qu'on avait, c'était deux personnes. Il y avait vous qui étiez inscrit vers la fin de l'après-midi et, juste avant vous, il y avait monsieur Éric Thivierge.

945

M. RANDY POLSON :

Si on peut mettre monsieur Thivierge pour la soirée, puis...

950

LA PRÉSIDENTE :

Il faut que monsieur Thivierge me dise que, pour lui, il ne voit pas de problème à faire un échange. C'est correct?

955

M. RANDY POLSON :

Oui.

960

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, il n'y a pas de problème. En fait, Long Point, ils n'étaient pas inscrits pour ce soir, je pense.

965

M. RANDY POLSON :

Non, non plus pour ce soir.

970

LA PRÉSIDENTE :

C'est une des interventions. Et vous pourrez ce soir décider... Je voudrais aussi préciser pour tout le monde, ce soir, nous avons à peu près cinq personnes d'inscrites. Il y a possibilité aussi, si on a du temps, à la suite de se rajouter. Ça fait qu'il y en a un d'entre vous, au lieu de laisser sa place à d'autres, pourra éventuellement s'inscrire.

975

M. RANDY POLSON :

Exactement. On va prendre des arrangements avec Long Point...

980

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

985

M. RANDY POLSON :

... parce que j'ai un membre qui était supposé faire une présentation et, ce soir, il ne sera pas ici. Donc, on veut céder la place à Long Point.

990

LA PRÉSIDENTE :

Ah bon! O.K.

M. RANDY POLSON :

995 Donc, on va faire des arrangements avec Long Point. Puis merci, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Parfait. Alors, je vous remercie. On peut y aller. Alors, bienvenue, madame Chevrier.

MME BEVERLY CHEVRIER-POLSON :

1005 Merci, Madame la présidente. Mon nom est Beverly Chevrier-Polson. En tant que chef intérimaire du Timiskaming First Nation, j'aimerais souhaiter la bienvenue à cette Commission au territoire traditionnel de la Première Nation Timiskaming.

(LECTURE DU MÉMOIRE).

1010 Il faut déclarer pour les fins du registre que cette session, qui est conçue d'entendre les préoccupations du public, ne remplit pas l'obligation constitutionnelle de la Couronne et le droit du Québec de consulter les Premières Nations, non... considèrent-ils les aspects légaux de consulter nos Premières Nations.

1015 Le développement hydroélectrique entraîne beaucoup de questions techniques et suggère beaucoup d'impacts sur notre territoire. Mais pour s'adresser à ces questions de bonne façon, on aura besoin d'accès à des ressources techniques et scientifiques. Nous n'avons pas accès à de telles expertises.

1020 À la lumière de notre incapacité de pleinement déterminer les impacts environnementaux de cette proposition, je vais limiter mes commentaires aujourd'hui à un résumé de nos intérêts légaux dans ce territoire et vos responsabilités légales de protéger nos droits autochtones et fiduciaires.

1025 L'obligation de consulter. Ce qui est implicite dans le devoir de consulter, c'est l'exigence d'avoir un consentement libre et entier. Cette obligation implique plusieurs éléments, incluant la capacité des Premières Nations d'avoir des avis légaux indépendants. Le processus a été désigné pour... mais est déficient ce processus d'audience de deux façons.

1030 Tout d'abord, notre Première Nation n'a pas les ressources techniques ni financières pour s'assurer que l'environnement quant à nos droits et nos intérêts n'aura pas de répercussion négative.

1035 Aussi, il y a la question de la langue, l'anglais, la langue de travail dans notre Conseil, dans notre communauté. Moi, en tant que chef en poste, je ne parle pas le français. Nous avons demandé que votre Commission, le gouvernement du Québec et le promoteur nous fournissent les documents techniques dans la langue de notre communauté. En refusant cette demande,

vous avez en fait assuré que tout commentaire que nous allons faire va être superficiel et manquera la critique nécessaire quant aux yeux du promoteur.

1040 La déficience du processus dans le cas du projet Angliers, les déficiences du gouvernement peuvent être résumées comme suit.

1045 Tout d'abord, un manque de la part de la Couronne de considérer les impacts potentiels du projet sur les droits autochtones et de traiter de la Première Nation affectée, des droits qui sont protégés par l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1982.

Deuxièmement, un manque de la part de la Couronne de s'engager dans un processus de consultation concernant des empiétements sur des droits autochtones et de traités.

1050 Troisièmement, un manque de la part de la Couronne de fournir notre communauté avec des ressources indépendantes avec lesquelles on pourrait précisément évaluer et répondre aux risques de ce projet. On ne peut pas s'attendre à se fier seulement sur des documents techniques qui ont été payés par le promoteur, parce qu'ils ont l'intention d'appuyer la cause du promoteur. Sans vérification indépendante de ces documents, nous sommes placés en position de désavantage.

1055 Le manque de fournir à notre communauté des informations en anglais, qui est la langue de travail de notre communauté, est un manque apparent d'obligations financières pour s'assurer qu'on puisse pleinement représenter nos intérêts dans cette cause.

1060 L'obligation du promoteur. La jurisprudence, la deuxième décision *Haida* dit que le projet a le devoir de consulter et tenir une... un processus de consultation ouvert et libre doit avoir lieu. Nous avons tenté d'organiser une session d'information. On a clairement énoncé notre proposition au moment de cette session d'information et nous réitérons notre position aujourd'hui.

1065 Ayant entendu les propos du promoteur nous a fait plaisir, mais on n'est pas sûrs que nos préoccupations ont été satisfaites.

1070 Des questions de titre. La Première Nation Timiskaming tient un titre sur ce territoire traditionnel et nous affirmons d'autres droits algonquins protégés par l'article 35 de la Constitution. Ceci étant dit, comme jurisprudence, les deux causes *Haida* et la décision de la rivière *Taku* ont démontré que ça ne revient pas aux Premières Nations d'établir le titre autochtone sur le territoire avant d'avoir l'obligation du... c'est l'obligation de la Couronne de protéger ces intérêts.

1075 Dans la jurisprudence, il revient à la Première Nation d'établir une cause pour le titre. On n'a pas l'intention à ce moment-ci de mettre de l'avant notre cause de titre autochtone. Il faut quand même établir des preuves à être considérées.

1080 Je sou mets aujourd'hui deux cartes qui ont été préparées par notre équipe de revendication territoriale. La première carte démontre le territoire traditionnel de notre communauté tel qu'il était en 1867. La deuxième carte démontre les modes d'utilisation du

territoire d'aujourd'hui par notre communauté. Ça a été développé par une nouvelle étude du territoire. Vous allez voir par les deux cartes que le projet Angliers tombe à l'intérieur de notre mode d'utilisation du territoire.

1085

Docteur Speck nous rapporte... Je vais aussi soumettre aujourd'hui un rapport préparé par l'anthropologiste respecté, docteur Frank Speck, titré «*Territoire de chasse familiale et vie sociale de diverses bandes algonquines dans la vallée de l'Otaouais*». Le rapport a été préparé pour le ministère des Mines en 1915.

1090

Vous allez voir dans ce rapport que le docteur Speck énonce clairement que l'utilisation du territoire des Algonquins était strictement définie. Vous allez voir que le docteur Speck identifie le territoire en question comme étant à l'intérieur de l'endroit utilisé traditionnellement par la Première Nation Timiskaming.

1095

Les obligations liées aux questions de titre. Il faut que ce soit clair que la question ici n'est pas à savoir si la Première Nation Timiskaming peut prouver qu'il y a des causes non résolues liées au projet d'Angliers. La question est en fait à savoir si le gouvernement du Québec s'est assuré que nos titres autochtones, tels qu'énumérés dans l'article 35 dans la loi constitutionnelle de 1982, ont été respectés.

1100

Niveau d'obligation de la Couronne. Nous croyons que le niveau d'obligation de la Couronne, du gouvernement, a été soulevé du fait que la Couronne agit en tant qu'arbitre de ce processus et promoteur des nouveaux projets hydroélectriques dans la province. Il y a conflit perçu que le gouvernement, par sa politique d'encourager les nouveaux projets hydroélectriques, agit en tant que promoteur de ces nouveaux projets dans le territoire. Et, en même temps, le gouvernement détient l'obligation fiduciaire de protéger les intérêts des Premières Nations.

1105

La Commission devrait être au courant de l'obligation fiduciaire en jeu, et doit percevoir ce conflit, et doit exercer de la caution lorsque le gouvernement tente de cette façon d'évaluer les impacts.

1110

Des causes de la Cour suprême et beaucoup d'arrêts ont ressorti au cours des dernières années, liés aux obligations de la Couronne de protéger les droits autochtones lorsqu'il y a empiètement sur les titres autochtones.

1115

J'ai mentionné les deux causes *Haida* et la cause de la rivière *Taku*. Il y a aussi Adams, l'arrêt *Adams* et l'arrêt *Côté* qui établissent que doctrine de la common law des droits autochtones s'applique dans la province de Québec.

1120

L'arrêt *Delgamuukw* à la Cour suprême. L'arrêt *Delgamuukw*, bien, la Cour a conclu que, lorsque le titre autochtone existe, la Couronne doit justifier ses empiètements et négocier avec les Autochtones. La Cour a identifié trois aspects du droit autochtone qui doivent être considérés liés avec l'empiètement et la justification.

1125

Le droit autochtone englobe le droit d'utilisation exclusive et d'occupation du territoire. Le droit autochtone englobe le droit de choisir à quelles fins ses territoires sont utilisés, assujettis, à la limite que ces utilisations ne doivent pas détruire la capacité du territoire de soutenir les générations futures de peuples autochtones.

1130

Les territoires liés à un titre autochtone ont aussi un élément *inéchappable* économique. Sous *Delgamuukw*, lorsque la Couronne justifie un empiètement, elle doit prendre des démarches pour réconcilier son assertion de titre avec le titre autochtone.

1135

Ceci peut prendre plusieurs formes. Dans certains cas, la consultation sera requise. Mais dans la plupart des cas, ça ira plus profondément qu'une consultation simple, en d'autres termes, une étude sur la gestion du territoire et sur l'allocation des décisions. Le consentement des Premières Nations est requis si l'empiètement peut être justifié. Donc, une compensation pourrait être due selon la valeur inhérente des territoires autochtones. La Cour a indiqué que des droits diminués doivent être considérés. Donc, la Cour suprême du Canada a reconnu que le titre autochtone est un droit de propriété et cela a de la valeur.

1140

L'obligation d'Angliers. Si on regarde le dossier écrit, la correspondance liée à ce dossier, il est clair que le gouvernement du Québec n'a pas rencontré ses obligations légales en termes de consulter nos gens et de remplir ses obligations fiduciaires de protéger nos intérêts.

1145

Le fait de ne pas fournir de documents en anglais, on voit le manque de responsabilité fiduciaire très clairement dans le refus du gouvernement et du promoteur de nous fournir des documents en anglais qui est la langue de travail du Conseil et la communauté de la Première Nation Timiskaming.

1150

Au mois de novembre 2001, lorsque le BAPE était ici à tenir des audiences sur le barrage Quinze, le chef Daniel Chief a écrit à Québec en demandant que les études nous soient fournies en anglais. Québec a refusé.

1155

Avec le développement à Angliers, les communautés de Long Point et de Timiskaming ont écrit au ministre de l'Environnement au mois de mars en demandant que les études soient rendues disponibles en anglais. Nous n'avons jamais reçu de réponse. Le 25 avril, nos avocats ont écrit encore une fois au ministre en demandant que du matériel soit fourni en anglais. Encore là, aucune réponse.

1160

Notre demande, pour être capables d'évaluer les documents liés à ce projet dans la langue de la communauté, n'est pas une demande. Ce n'est pas une tactique pour retarder le projet et ce n'est pas une faveur qui nous serait accordée par la Commission. Notre capacité de pleinement participer dans ces audiences avec l'accès aux documents techniques dans une langue qu'on comprend est un droit légal. Et c'est une obligation légale de la Couronne de s'assurer qu'on puisse participer.

1165

Questions financières. Le projet Angliers est un projet de 55 millions de dollars. Une fois construit, ça fournira des millions de dollars chaque année en revenus. Cet argent sera généré à

1170

partir de la ressource algonquine et aucune mention n'a été faite sur le partage de revenus avec les gens qui détiennent des titres originaux sur ces territoires.

1175 En dépit d'une grande richesse générée par ce projet, on nous a dit qu'il n'y a pas d'argent pour fournir nos gens avec des documents dans une langue qu'on pourrait comprendre. Le projet Angliers fournira des bénéfices clairs au promoteur, à Hydro-Québec et au gouvernement, mais ce gouvernement a laissé les gens de la communauté de Timiskaming à se battre avec le peu qu'ils ont pour essayer de s'organiser. Ce n'est pas assez, on ne peut pas accepter.

1180 Pour affirmer notre titre, une histoire d'accommodation avec la population colonisatrice n'a pas été facile. Depuis le contact avec les premiers Européens, on était poussés à la marge de la vie dans ce territoire. Ça a résulté dans... il a fallu plusieurs fois affirmer nos droits territoriaux: Obadjiwan, l'occupation du vieux fort.

1185 Dans les années 1990, notre Conseil a exprimé l'intérêt de travailler avec Parcs Canada pour aider à revitaliser le vieux fort à Ville-Marie. Le site Obadjiwan avait existé en tant que lieu de rencontre algonquin pendant des milliers d'années. Et en dépit de cela, l'intention de faire représenter nos intérêts a été rejeté.

1190 Lorsqu'on a trouvé que Parcs Canada a commencé à déterrer un site d'enterrement ancestral, nous avons été obligés de forcer l'arrêt des travaux jusqu'à ce que nos préoccupations soient satisfaites. Cela n'aurait pas été nécessaire si Parcs Canada s'était assis avec nos gens du tout début. Ceci étant dit, le gouvernement a maintenant reconnu nos intérêts en nous nommant en tant que copropriétaires du site.

1195 La mine Adams. À l'automne 2000, notre population a bloqué le chemin de la mine Adams. Cette barricade a été posée, car le gouvernement d'Ontario a ignorés pendant des années nos prétentions que nous avons un droit autochtone là. On a essayé de rencontrer un panel, le promoteur. Malheureusement, le gouvernement a continué à aller de l'avant avec son projet jusqu'à ce qu'il y ait confrontation.

1200 L'incinérateur de déchets toxiques. En 2002, on a commencé à opérer cet incinérateur au bord de notre territoire. On a clairement indiqué au gouvernement ontarien que notre droit d'être consulté ne serait pas nié, comme ce fut le cas dans la cause de la mine Adams. Le gouvernement de l'Ontario, ayant probablement appris sa leçon dans la cause de la mine Adams, a nommé le Conseil algonquin sur l'équipe de révision du projet, leçons apprises suite à des confrontations.

1210 Je vous amène ces exemples aujourd'hui pour vous démontrer que la Première Nation Timiskaming va agir pour protéger ses droits légaux pour le bienfait de ses prochaines générations. De plus, ces exemples démontrent qu'il y a des façons d'éviter le conflit. Mais la Couronne doit réaliser qu'il est mieux de travailler en partenariat plutôt que d'une façon *confrontationnelle*.

1215 Prochaines étapes. Nous réalisons qu'Angliers n'est qu'un d'une série de projets qui vont avoir lieu sur notre territoire dans les années à venir. On reconnaît aussi qu'il n'y aura jamais un moment opportun pour que le gouvernement s'attarde à nos questions, notre titre ou accommoder nos intérêts.

1220 À la lumière de ceci, le projet d'Angliers sera une cause type pour des relations futures entre nos Premières Nations et le gouvernement du Québec. Donc, on demande à la Commission BAPE et au gouvernement du Québec de rectifier les manquements de ce processus et d'initier un processus dans lequel on pourra travailler ensemble en tant que partenaires pour rectifier la situation.

1225 Un moratoire sur le projet, en tant que première étape, pour développer un processus qui va s'attarder à nos préoccupations. On demande à cette Commission de stopper immédiatement tout autre avancement sur le dossier jusqu'à ce que ces trois étapes soient suivies.

1230 Que la Commission autorise le promoteur à nous donner accès à des documents techniques dans notre langue. Deuxièmement, que la Commission ou le gouvernement s'assure qu'on est en mesure d'avoir accès à des ressources financières pour embaucher une équipe indépendante de révision pour travailler sur ce projet. Troisièmement, le gouvernement doit s'asseoir et consulter avec nos Premières Nations afin d'établir un protocole qui assurera que la coopération plutôt que le conflit marquera le développement de notre région.

1235 Le peuple algonquin désire travailler en tant que partenaire avec nos voisins. Nous désirons faire partie du développement durable de notre région pour le bien des futures générations. Mais nous ne sommes pas prêts à accommoder un processus accéléré d'approbation qui met nos droits et intérêts en péril. Nous ne sommes pas prêts à être poussés sur les lignes de côté par des échéanciers qui limitent nos voix d'expression à seulement quelques plaintes.

1240 Nous avons perdu trop au cours des deux cents dernières années et on ne peut pas se permettre de perdre davantage. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1250 Merci, madame Chevrier-Polson. D'abord, j'aimerais vous dire que pour ce qui est de... la Commission vous a entendue. Elle reçoit vos commentaires et elle en tiendra compte dans sa réflexion.

Je vous remercie d'autant plus d'avoir participé à la lumière des arguments que vous amenez dans votre mémoire. Juste peut-être une petite précision.

1255 Qu'au-delà de ce qu'on ne peut régler nous-mêmes, c'est-à-dire qui ne relève pas de notre mandat, autant que possible on a essayé quand même de donner le maximum d'accès à certains documents que, nous, nous produisons, les faire en anglais, d'avoir la traduction simultanée.

1260

J'aimerais aussi juste vous préciser, contrairement à ce qui est dit dans le mémoire, ce n'est pas la Commission qui refuse que le promoteur donne des documents en anglais. Nous n'avons pas le pouvoir d'exiger les documents en anglais. Nous pouvons le demander, ce que nous avons fait. Il y a une question de délai et tout ça.

1265

Maintenant, au-delà de cette problématique-là que, comme je vous disais tout à l'heure, je n'ai pas le mandat ni la capacité de régler que ce soit au niveau des revendications territoriales ou que ce soit au niveau de la langue, reste quand même qu'on peut faire des choses. Ça alimentera la réflexion de la Commission au niveau du processus.

1270

Et j'aimerais quand même aussi vous poser des questions en regard de... je sais que vous étiez à la première partie d'audience aussi. Dans le projet qui a été déposé, en termes de préoccupation pour les citoyens de toutes allégeances, il y a quand même des propositions qui ont été faites pour maximiser et optimiser les retombées du projet pour la population, autant la population autochtone que non autochtone.

1275

On nous donne comme exemple ce qui a été fait comme organisation pour le projet de Rapides-des-Quinze, dont vous faites référence dans votre mémoire, en créant un comité qui essaie de maximiser les retombées pour l'emploi pour les personnes en place, ainsi que pour les entreprises autochtones ou non autochtones.

1280

Ce que j'ai pu lire dans la documentation en regard du comité qui a été créé, COMAXTEM, il y avait prévu sur le comité un siège autochtone, un membre autochtone.

1285

Et ma question, c'est: c'est en place depuis à peu près un an, c'est en train de se faire et j'aimerais vous entendre sur ce que votre communauté a pu retirer un peu de cette collaboration-là, si elle est existante dans les faits, et tout ça, et si des membres de votre communauté ont été considérés et ont pu participer de façon pleine et entière à cet objectif d'optimisation des retombées du projet pour Rapides-des-Quinze s'il vous plaît.

1290

M. RANDY POLSON :

Madame la Présidente, des retombées pour la communauté par la réfection du barrage, vous demandez si on avait des emplois? On n'a pas eu d'emplois sur ce projet.

1295

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas eu d'emplois?

1300

M. RANDY POLSON :

Non.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a eu des entreprises autochtones qui ont pu...

1310 **M. RANDY POLSON :**

Non, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

1315 ... soumissionner?

M. RANDY POLSON :

Non.

1320

LA PRÉSIDENTE :

Dans le processus qui est en place actuellement à Rapides-des-Quinze, est-ce qu'il y a des échanges avec vous? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui représente la nation autochtone?

1325

M. RANDY POLSON :

Oui. Ils nous disent d'aller chercher nos cartes, puis ils vont essayer de nous offrir des emplois. Mais sans avoir de carte, ils ne peuvent pas nous offrir des emplois.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Pour les emplois plus spécialisés qui relèvent de la Commission de la construction et tout ça, ça, on le comprend. Mais est-ce qu'actuellement, dans la région, il y a des entreprises autochtones qui ont une certaine expertise dans ce type de projet-là?

1335

M. RANDY POLSON :

Il y a une compagnie qui a des camions qui charroient du gravier.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Camions, transport.

1345 **M. RANDY POLSON :**

On a des grosses machines, des grosses pelles.

LA PRÉSIDENTE :

1350

Oui.

M. RANDY POLSON :

1355

Pas des petites pépines, mais des grosses pelles, on a un membre de la communauté. On a une autre compagnie de la communauté qui vend du *steel*. Mais je ne sais pas s'ils font affaires avec la réfection du barrage des Quinze. Je ne sais pas s'ils sont avec eux autres, je ne penserais pas. Mais on a deux compagnies, certain, de la communauté qui peuvent bénéficier des retombées du projet de la réfection des Quinze, mais on n'a pas eu la chance.

1360

LA PRÉSIDENTE :

1365

O.K. Et au niveau des cartes pour toutes les catégories d'emplois qui se doivent... dans la communauté, est-ce qu'il y a plusieurs personnes qui ont ces cartes-là ou qui peuvent travailler sur des chantiers de ce type-là?

M. RANDY POLSON :

1370

C'est plutôt une autre question de langage. Mais je sais qu'avec l'ancien Conseil, avant que j'étais élu, moi, ils ont fait une démarche pour faire un cours de...

LA PRÉSIDENTE :

1375

Faire de la formation?

M. RANDY POLSON :

... sécurité, je pense.

1380

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. RANDY POLSON :

1385

Mais ça n'a pas donné de fruits. Alors, on n'a pas eu d'opportunité ni de l'emploi sur le barrage, réfection des Quinze.

1390

Puis j'ai même posé la question à Hydro-Québec. Moi, je vois des femmes sur le barrage qui poussent des brouettes, puis on a des hommes chez nous qui peuvent faire la même job, mais on n'a jamais eu l'opportunité. On ne s'est même pas fait offrir un emploi pour notre communauté.

LA PRÉSIDENTE :

1395

Donc, autrement dit, depuis un an, depuis que le comité est en place, et tout ça, en principe pour maximiser... je sais que les travaux ne sont pas terminés par contre. Il y a des étapes, j'imagine. Puis il y aura des périodes peut-être plus intenses pour certains corps de travail; ça, il faut comprendre ça aussi.

1400

Mais, en fait, ce que je suis intéressée de savoir, c'est: est-ce qu'il y a une bonne connexion actuellement? Est-ce qu'il y a des bons échanges avec les communautés différentes pour la maximisation des retombées avec les nations autochtones sur le projet de Rapides-des-Quinze? Est-ce que vous sentez qu'il y a quand même un échange possible pour faire partie de façon pleine et entière de ce projet-là?

1405

M. RANDY POLSON :

Je pense que la Commission BAPE est venue dans notre communauté faire une présentation. Puis à ce point-là, notre chef, Daniel Chief, a demandé aussi des documentations en anglais. Pour l'emploi, on n'a jamais eu l'opportunité.

1410

LA PRÉSIDENTE :

1415

Oui.

M. RANDY POLSON :

Mais on n'a jamais personne qui est venu essayer de trouver une méthode pour que notre monde puisse avoir accès. Sur ces cartes-là, on n'a jamais eu le...

1420

LA PRÉSIDENTE :

1425

Il y a jamais eu...

M. RANDY POLSON :

Non.

1430

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, pour vous, c'est pas visible dans la communauté actuellement, même si ça fait juste un an. Il n'y a pas d'effervescence ou quoi que ce soit autant pour le travail que pour les entreprises?

1435

M. RANDY POLSON :

1440 Oui. Ou des retombées, absolument rien. Puis comme le vice-chef l'a mentionné tout à l'heure, on n'est pas contre le développement, mais on aimerait part, puis aussi regarder nos *concerns*.

1445 Dans ma présentation plus tard dans le cours de la journée, je vais faire référence aux cartes. Je pense que ça vous donnera plutôt la vision de notre communauté, qu'est-ce que nous faisons face avec ce projet ici à Angliers.

LA PRÉSIDENTE :

1450 O.K., parfait. Alors, je vous remercie infiniment. Juste aussi vous rappeler que, au-delà de ce que vous avez dit dans le mémoire, soyez assurés qu'on ne vous donne pas d'opinion. La Commission ne vous donne pas d'opinion tout de suite. Elle va donner l'opinion dans son mémoire comme pour tout le monde.

1455 Mais contrairement à ce que vous croyez, si je vous cite, elle fera peu pour nos préoccupations, nous allons nous préoccuper de l'ensemble de la problématique sur l'ensemble des nations et sur l'ensemble des aspects. Comme nous l'avons expliqué, notre mandat est très large là-dessus. Alors, je vous remercie de vos interventions.

M. RANDY POLSON :

1460 Madame la présidente, madame vice-chef a lu ce mémoire. Est-ce qu'elle dépose ça? Parce qu'elle a fait mention pour les mémoires de l'anthropologue Frank Speck. Est-ce qu'on dépose ça avec vous autres?

LA PRÉSIDENTE :

1465 Oui, vous le déposez. Vous pouvez voir avec la coordonnatrice. De toute façon, on a les verbatims et, dans les deux langues là aussi. Mais vous déposez si le document n'est pas le même que celui que vous avez déjà déposé.

1470 **M. RANDY POLSON :**

O.K. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Alors, merci de votre participation. Vous avez fait référence à des cartes; si on pouvait bien déposer les cartes s'il vous plaît. C'est possible?

1480 **M. RANDY POLSON :**

Vous voulez que je fasse référence aux cartes qui...

LA PRÉSIDENTE :

1485 Non. Dans votre intervention tout à l'heure, vous avez fait référence aux deux cartes. Alors, j'aimerais que vous déposiez pour la Commission les cartes en question à la fin des travaux.

M. RANDY POLSON :

1490 Les cartes sont juste en *draft form* comme c'est là. C'est pas tout complètement, puis...

LA PRÉSIDENTE :

1495 Non, mais c'est plus simple quand même pour nous. Étant donné que vous faites référence à un document, nous, on a besoin d'une copie simplement.

M. RANDY POLSON :

1500 On n'a pas d'argent pour vous donner une copie. Je peux vous laisser celle-là, mais il va falloir que vous la retourniez à nous autres, j'espère.

LA PRÉSIDENTE :

1505 On va s'en occuper. C'est moi qui vous le demande.

M. RANDY POLSON :

1510 O.K. Merci, Madame la présidente, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Merci, madame Chevrier.

1515 Alors, j'appellerais maintenant un autre intervenant, peut-être un dernier avant la pause. Je ne sais pas si tout le monde a chaud un petit peu? On va faire un dernier intervenant, puis on fera une petite pause après.

1520 Alors, madame Lyna Pine pour la Municipalité d'Angliers. Bonjour, madame Pine. C'est bien ça qu'on prononce?

MME LYNA PINE :

1525 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et puis vous êtes accompagnée de monsieur Coulombe, Paul Coulombe?

1530 **M. PAUL COULOMBE :**

Oui.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bienvenue. Alors, nous vous écoutons. Allez-y.

MME LYNA PINE :

1540 LECTURE DU MÉMOIRE.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Pine. Alors, je vais passer la parole à mon collègue.

1545

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1550 Alors, bonjour! Alors, moi, j'aurais peut-être juste une précision à demander. Vous affirmez que le projet hydroélectrique d'Angliers va relancer une croissance au niveau de la municipalité. Est-ce que vous avez des projections concernant la croissance de la population?

Est-ce que vous avez une projection qui a été faite au niveau de la croissance de la population pour les prochaines années?

1555 **M. PAUL COULOMBE :**

Oui. Je pense qu'avec le projet, non seulement je pense qu'on va attirer du tourisme, mais je pense qu'on essaie aussi de réduire les taxes avec un projet semblable. Ça fait qu'il viendrait des gens s'établir de plus en plus à Angliers aussi.

1560

Avec le projet de La Régionale, c'est certain qu'il va y avoir beaucoup de gens, surtout que ça va être une paroisse touristique. Ça fait que, de plus en plus, les gens prennent leur retraite, et puis ils veulent venir s'installer près de l'eau. Ça fait que nous, avec un projet semblable, tout va aller sur notre côté pour attirer des gens, le touristique.

1565

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Donc, c'est une croissance anticipée, mais qui ne repose pas sur une étude démographique?

1570

M. PAUL COULOMBE :

Oui, mais depuis plusieurs années déjà, ils nous demandent des emplacements. Et puis il y a aussi le taux de taxes actuellement qui est un petit peu en haut à cause que, déjà, on avait beaucoup de... on avait 700 personnes à Angliers. On avait un réseau qui était pour alimenter 700 personnes puis, maintenant, on n'est plus rien qu'à peu près 80 à 90 familles. Il faut maintenir le même réseau. Ça fait que c'est pas facile.

1575

Ça fait qu'avec de l'argent qui... des rentrées, bien, je pense qu'on peut installer le village en conséquence, l'améliorer, et puis attirer du tourisme et des gens qui viendraient s'établir à Angliers.

1580

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Alors, ma deuxième question, c'est concernant une autre affirmation dans votre mémoire. C'est que la municipalité a même choisi l'emplacement définitif de la centrale. Alors, pourriez-vous nous expliquer un peu à la suite de quel processus ce choix-là a été fait?

1585

M. PAUL COULOMBE :

Premièrement, il y avait deux options, même trois options à choisir pour l'emplacement. Il y en avait une option qui était sur le côté du barrage vers plutôt l'est, près du village. Et puis après discussions avec la municipalité, puis les gens, bien, on pensait que c'était pas mal mieux de le construire sur le côté ouest, parce que pour le bruit peut-être un petit peu. Puis pour le côté esthétique aussi, je pense que ça aurait été mieux, parce qu'on a quand même un petit parc qui est tout près de la *dam* ce côté ici, et puis ça aurait pris une partie de tout l'emplacement qui est là actuel.

1590

1595

Ça fait que la préférence était d'aller sur l'autre côté. Ça fait qu'après discussions, bien, tout le monde était en accord à s'en aller de l'autre côté du barrage.

1600

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Après discussions avec le promoteur?

1605

M. PAUL COULOMBE :

Avec le promoteur et les gens aussi de la municipalité.

1610 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

O.K., merci. Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

1615

Je voulais juste savoir aussi, dans votre mémoire, vous dites que:

«... l'exploitation devenant de fait un partenaire avec La Régionale...»

Est-ce que vous faites référence à une entente ou un partenaire en termes de discussions?

Comment vous définiriez votre partenariat?

1620

M. PAUL COULOMBE :

Bien, c'est un partenaire... c'est une entente qu'on a signée pour les retombées, et puis un peu pour les emplois aussi. C'est que l'entente a été signée comme quoi que tous les emplois vont être créés en Abitibi-Témiscamingue dans le genre contracteur. Et puis toutes les pièces qui vont être attachées à la centrale, si on peut les construire ici même, on va le faire en Témiscamingue, puis en Abitibi.

1625

Et puis aussi on a signé une entente, un protocole d'entente avec La Régionale en ce sens pour les retombées, pour créer des emplois en Abitibi-Témiscamingue.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie de votre participation.

1635

Peut-être que j'ai le temps, avant la demie, de peut-être inviter un autre participant, monsieur Anthony Peluso, s'il vous plaît.

Alors, nous vous écoutons. Bienvenue.

1640

M. ANTHONY PELUSO :

LECTURE DU MÉMOIRE.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Peluso. Alors, mon collègue va avoir quelques questions. Je vais vous revenir après.

1650 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

Alors, dans votre mémoire, vous affirmez qu'il va y avoir une baisse de niveau de l'eau devant le barrage qui va affecter la Baie Miller. Est-ce exact?

1655 Mais en venant ici, on passe sur un pont qui permet... à droite se trouve la Baie Miller. Et par ce point-là, on communique avec, moi, ce que j'appelle le bief aval du barrage.

M. ANTHONY PELUSO :

1660 C'est ça.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1665 Alors, s'il n'y a pas de changement de débit occasionné par l'apparition de la construction de la nouvelle centrale, comment il pourrait y avoir une baisse de niveau d'eau dans la Baie Miller?

M. ANTHONY PELUSO :

1670 Bien, actuellement, en face du barrage des Quinze... là, l'eau, elle coule à ça des...

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1675 Des pertuis?

M. ANTHONY PELUSO :

1680 Oui. Puis elle est plus haute que dans la Baie Miller, parce que c'est la sortie. Ça fait que si tu arrêtes toute l'eau qui coule à un moment donné, puis tu l'envoies dans une autre sortie, automatiquement, l'eau va baisser. Moi, c'est ma théorie à moi toujours.

1685 Ça arrive des fois que, l'eau, elle est bien basse, puis on le voit tout de suite, parce que ça aspire toute l'eau vers les centrales. Et là, vu que la centrale, elle va être en avant, bien, là, ça va être encore pire, il n'y en aura plus partout.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

La centrale, oui, va être construite à peu près à 300 mètres plus loin...

1690 **M. ANTHONY PELUSO :**

Justement, oui.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1695

... du déversoir actuel. O.K., ça va. Ça m'éclaircit sur, disons, votre appréhension concernant cette baisse de niveau-là.

1700

L'autre point, c'est que vous souhaitez une continuité des emplois, parce qu'il y a des emplois présentement au barrage qui est opéré par le gouvernement fédéral. Et puis peut-être qu'avec la construction de la centrale, il va y avoir moins d'opérations au barrage. Alors, vous souhaitez une certaine continuité de ces emplois-là, vous voulez les protéger. Alors, de quelle façon vous pensez que ça pourrait être fait, ça?

1705 **M. ANTHONY PELUSO :**

Le but premier, oui, qu'ils disent, c'est de créer des emplois. C'est pas d'en éliminer. Là, en bâtissant une centrale avec un évacuateur à côté, je vais vous dire, comme les gars, eux autres, c'est tout fait manuel. Ça fait que si l'Hydro demande de l'eau, tu pèses sur un piton, ça monte, puis ça descend. Tu n'as pas d'affaire à avoir des gars ici. Si c'est tout automatisé, tu n'as plus besoin de personnes qui *régulisent* l'eau du fédéral.

1710

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1715

Alors, ça m'éclaire davantage sur votre préoccupation à ce niveau-là. Merci.

M. ANTHONY PELUSO :

Mais il y a bien d'autres choses, on va dire, qui... moi, comme je peux voir, on va dire, dans la municipalité, c'est pas mal partagé. Puis moi, je verrais un référendum au village pour la construction de la centrale.

1720

LA PRÉSIDENTE :

1725

Ce que vous faites part dans votre mémoire, effectivement que vous avez travaillé pendant 31 ans dans des centrales hydroélectriques. Si je comprends de votre raisonnement, c'est que le type de centrale, d'opération de la nouvelle centrale ferait que, éventuellement, ils n'auraient plus besoin de manipulation, autant de travaux à faire au barrage actuel?

1730 **M. ANTHONY PELUSO :**

Toute l'eau passe dans la centrale.

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

1740 **M. ANTHONY PELUSO :**

Il n'y en a plus qui passe...

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ma question, c'est que les personnes qui actuellement... avec l'évolution des emplois dans ce type de fonctions-là, les personnes qui sont actuellement au barrage, ce sont des personnes qui peuvent avoir accès à ce type de travail-là ou ça demande une formation particulière? Vous me dites... parce que c'est quand même deux façons d'opérer très différentes.

1750 **M. ANTHONY PELUSO :**

Non, non, ça ne prend pas d'expertise...

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je me fie à votre expérience à vous. Vous en avez 30 ans dans une centrale.

1760 **M. ANTHONY PELUSO :**

Non, non, mais la nouvelle centrale, si jamais que c'est bâti, c'est tout automatisé. On va dire, ça ne prend pas des opérateurs, puis des techniciens, puis tout qu'est-ce que tu veux. C'est parce que dans les centrales qu'on voit déjà, Rapides-des-Îles, Rapides-des-Quinze, il n'y a pas personne là-dedans, là. C'est tout automatisé.

1765 C'est certain que ça fait peur. Je veux dire, les jobs, on dit qu'il va y en avoir des jobs. Mais quand tu vois une centrale comme Rapides-des-Quinze qui est plus grosse que ça, puis il n'y a pas personne dans la centrale, là, tu dis: «C'est quoi? Ils vont faire quoi? Ils vont nettoyer le devant de la centrale?» C'est toutes des choses... Moi, j'avais amené une alternative intéressante comme pour la centrale à...

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

À LaSarre?

M. ANTHONY PELUSO :

1775

Oui. Ça, c'est une petite centrale puis, on va dire, c'est distribué à 25 MW, je veux dire 25 000 volts au lieu de 120 000 volts. Puis on va être pollués par une ligne de 120 000 volts en plus ici. Si tu pars de la centrale, puis tu te rends à Rapides-des-Quinze, on a un chemin de construit pour développer du résidentiel. Je ne connais pas personne qui va aller se braquer en

1780

dessous d'une ligne de 120 kV, moi. Tout le long de la rivière, bien, la ligne, elle va passer là. C'est certain qu'il y a toutes sortes de pour, puis de contre. Puis quand c'est au 25 kV, bien, les lignes sont déjà en place.

LA PRÉSIDENTE :

1785

Vous parlez des lignes...?

M. ANTHONY PELUSO :

1790

Les lignes d'Hydro-Québec, distribution.

LA PRÉSIDENTE :

1795

Pour la nouvelle centrale ou vous parlez de celle de Rapides-des-Quinze?

M. ANTHONY PELUSO :

Non, non, pour la nouvelle comme... qu'est-ce que c'est que je suggère pour la...

1800

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, c'est le temps.

M. ANTHONY PELUSO :

1805

... peut-être une ligne de 120 kV...

LA PRÉSIDENTE :

1810

Oui.

M. ANTHONY PELUSO :

... pour la centrale qu'ils vont bâtir, si jamais ils la bâtissent.

1815

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1820 **M. ANTHONY PELUSO :**

Ça, il faut que ça soit alimenté au 120 kV, un poste à la centrale Rapides-des-Quinze.

LA PRÉSIDENTE :

1825

Oui.

M. ANTHONY PELUSO :

1830

Mais si tu rebâtis une petite centrale, les lignes sont déjà en place. C'est 25 kV.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1835

M. ANTHONY PELUSO :

C'est plus petit, mais ça va générer autant de profits. C'est inquiétant. On va dire, moi, j'ai tout le temps vécu ici. Puis quand il n'y a plus de turbulence en face de la *dam*, c'est quoi mon affaire? Ça fait partie de ma vie, ça. Je l'ai tout le temps vue couler puis, là, elle ne coulera plus.

1840

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez de votre pourvoirie qui est dans la Baie Miller, vous parliez tout à l'heure que, effectivement, déjà actuellement il y a des fluctuations de niveaux que vous subissez?

1845

M. ANTHONY PELUSO :

Ça, c'est en amont. Amont, c'est un haut?

1850

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1855

M. ANTHONY PELUSO :

C'est ça, c'est en haut du barrage, on va dire.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Mais l'effet sur la Baie Miller?

M. ANTHONY PELUSO :

1865

Mais ça, c'est ma résidence.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Oui, votre résidence. Votre pourvoirie est en amont?

M. ANTHONY PELUSO :

1875

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Mais votre résidence est en aval.

M. ANTHONY PELUSO :

1885

En aval.

LA PRÉSIDENTE :

Les fluctuations dont vous parliez, c'était dans la Baie Miller ou dans le réservoir?

1890

M. ANTHONY PELUSO :

Non. Je sais que, en haut, ça dérange pas.

LA PRÉSIDENTE :

1895

O.K. Mais en bas actuellement, vous en avez des fluctuations durant l'année?

M. ANTHONY PELUSO :

1900

Bien oui, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1905

Puis est-ce qu'elles sont concentrées plus à certaines périodes de l'année?

M. ANTHONY PELUSO :

1910 Là, comme c'est là, l'eau est bien basse. C'est assez bas. C'est au maximum, là. C'est comme un petit lac mort. Puis si ça devient pire que ça, à un moment donné, tu as des problèmes.

1915 On a installé à l'usine de filtration pour les déchets domestiques... là, ça s'en va, mais si ça revient tout à la même place, c'est pourquoi qu'on paye, là? On paye déjà pour une usine. Il y a bien des choses que ça affecte, on va dire. C'est certain qu'on peut faire toutes sortes d'études, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1920 Selon ce que nous présente le promoteur dans le projet, c'est que les niveaux ne changeront pas, les variations de marnage ne changeront pas, autant en amont qu'en aval du barrage.

1925 Alors, j'essaie de comprendre par rapport à votre inquiétude. Ce que vous me parlez, c'est le niveau du débit qui... il y a un débit réservé d'environ 10 mètres cubes/seconde qui est prévu.

M. ANTHONY PELUSO :

1930 Oui. Là, il parle de débit dans la centrale. Ils vont prendre le maximum de qu'est-ce qui passe. Parce que, actuellement, il passe dans le barrage, c'est 200 mètres cubes/seconde. Les installations, c'est pourquoi? 400 mètres cubes/secondes. J'ai de la misère à voir qu'il va en passer... quand c'est 400 mètres cubes/seconde, c'est dans la crue des eaux au plus fort. On n'en voit pas souvent de ça.

1935 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

1940 **M. ANTHONY PELUSO :**

On a toutes sortes de choses à regarder parce que, quand tu as vécu ici longtemps, tu le sais, tu le vois. Mais quelqu'un qui ne vit pas ici, c'est une autre affaire. On va dire: «On va s'installer, puis après ça, bien, toi, arrange-toi.» C'est moi qui est chez nous. Il dit: «Ça ne paraîtra pas.» Pareil comme bâtir une maison: «Oui, ça ne paraîtra pas ça.» «C'est moi qui vis ici. Ça fait que arrange-le comme, moi, je veux, pas comme l'autre.»

1945 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment, monsieur Peluso.

1950

M. ANTHONY PELUSO :

Merci beaucoup.

1955 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va alimenter notre réflexion comme toutes les participations des intervenants.

1960 Alors, il est 15 h 30. On va faire un petit arrêt d'environ dix à douze minutes pour tout le monde. On va reprendre à peu près vers 15 h 45. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1965

LA PRÉSIDENTE :

Je vous demanderais de vous approcher, on va recommencer les audiences. Merci.

1970 Alors, je vais appeler les prochains intervenants. Pour Long Point First Nation, alors monsieur Steve Mathias et madame Helen Hunter.

Alors, bonjour monsieur Mathias, bonjour madame Hunter. Bienvenue aux audiences. Alors, nous vous écoutons.

1975

M. STEVE MATHIAS :

1980 Bonjour. Je veux vous souhaiter la bienvenue sur le territoire algonquin. J'aimerais également prendre cette opportunité pour remercier la Première Nation du Timiskaming, en particulier monsieur Eric Thivierge, pour nous permettre de prendre sa place ici afin de nous accommoder. Alors, merci beaucoup, Eric.

1985 Je suis ici avec madame Helen Hunter. Helen est une aînée très respectée dans ma communauté. Nous sommes venus ici en bateau. Nous avons voyagé en bateau à partir de Winneway jusqu'à Angliers juste pour dire un petit peu qui nous sommes, qui est la Première Nation de Long Point.

1990 Quand nous avons quitté Winneway, nous avons dû voyager à travers deux de nos anciens campements, Sand Point et Long Point. Nous avons voyagé, ça prend à peu près une heure et demie par eau. Nous nous sommes arrêtés à Long Point ce matin et les aînés ont dit une prière pour honorer nos ancêtres, rendre honneur à nos ancêtres.

1995 Le barrage qui a été construit, ça fait à peu près 100 ans maintenant, a inondé notre campement de Long Point. Et c'est terrifiant, c'est horrible en fait d'écouter les histoires que les aînés ont partagées avec nous sur ce qu'ils ont dû quitter quand ils ont construit ce barrage.

2000 Quand ce barrage a été construit, la seule chose que nous avons eue pour nous compenser, c'est de relocaliser l'église. Et toutes nos tombes qui ont été inondées avec la construction du barrage, elle va partager cela avec vous plus tard.

2005 Je ne suis pas vraiment ici pour soumettre un document, pour déposer un document. Nous avons participé à des audiences du BAPE dans le passé. Nous avons participé à la Commission Doyon et la Commission Doyon avait affaire avec le développement hydroélectrique. Et, encore une fois, on nous a mis de côté complètement comme si on n'existait pas. C'est très insultant d'avoir à être traités de cette façon sur notre propre territoire, sur notre terre mère.

2010 Ce représentant des Premières Nations de Timiskaming a mentionné... c'est un territoire qui n'a jamais été cédé. Nos droits ne sont pas éteints sur ce territoire. Ça n'a jamais été le sujet d'un traité avec la nation algonquine. Mais ce n'est pas pour cela que je suis là aujourd'hui, ce n'est pas mon point aujourd'hui, parce que ce que je trouve encore plus dérangeant, parce que j'ai participé avec différentes personnes qui sont intervenues jusqu'ici, les premières que j'ai écoutées ont mentionné que ce projet a beaucoup d'appui dans la région. Des gens l'appuient ce projet. Et j'ai entendu trois ou quatre autres personnes, qui sont venues intervenir, qui étaient contre, complètement contre ce projet.

2015 Alors, ça laisse beaucoup de confusion, parce que même lorsque l'on parle des emplois, certains disent six emplois, certains parlent de cinq emplois, le montant que cette ville va générer, des revenus, 120 000 \$, 160 000 \$. Il y a beaucoup d'ambiguïté.

2020 Nous essayons d'avoir accès en fait à cette information. Nous avons invité La Régionale
deux fois dans notre communauté. Ils sont venus à un Conseil de bande officiel deux fois et
monsieur Carter, monsieur Dave Carter, est venu pour représenter La Régionale. Et quand nous
avons commencé à partager nos inquiétudes avec lui, nous lui avons demandé: «Nous devons
avoir accès à tous les documents qui ont à voir avec ce projet.»

2025 Et le seul document qu'il nous a donné jusqu'ici, c'est une copie de l'évaluation
environnementale, l'étude d'évaluation environnementale qui a été faite. C'est en français, le
rapport est en français. Nous avons demandé d'avoir cette copie en anglais. Je ne pense pas que
monsieur Carter est même capable de parler français lui-même. On trouve ça inacceptable qu'un
2030 promoteur de l'Ontario nous approche et quand on lui demande de partager de l'information pour
que nous puissions prendre une décision informée, on ne nous donne pas de documents que
nous puissions comprendre. Alors, c'est très frustrant quand on nous demande d'appuyer
quelque chose et on ne peut pas prendre une décision informée.

2035 Monsieur Carter nous a dit qu'il reviendrait et nous apporterait les autres informations que
nous lui avons demandées. Les documents que nous lui avons demandés, c'est l'entente de
principe avec Hydro-Québec, le contrat avec Hydro. Nous avons demandé son plan d'affaires. Et
vous savez, je trouve qu'il n'était pas très coopératif avec nous.

2040 Je lui ai demandé: «Combien d'argent est-ce que tu vas faire, est-ce que vous allez
générer avec tout cela?» Il m'a dit: «Je ne sais pas combien d'argent on va générer avec ce
projet.» Je ne suis pas un économiste, mais pour un promoteur qui va investir 55 millions de
dollars, la première chose qu'il va vouloir savoir, c'est combien d'argent il va générer
annuellement. Cette information, il ne voudra pas la partager avec nous, bien sûr. Alors,
2045 première réunion.

Deuxième réunion, il est revenu. C'était juste avant Noël. Il est revenu et il m'a soumis le
même document qu'il nous a donné quelques mois plus tôt. Et je lui ai renvoyé ce document, je le
lui ai rendu. J'ai dit: «Écoute, c'est le même document que vous nous avez déjà donné. Ce n'est
2050 pas ce que je demande.» Je lui ai dit: «Tu vas arrêter de te moquer de nous. Combien d'argent
est-ce que vous allez générer?» Il m'a dit qu'ils allaient générer 7 millions de dollars par an.

Alors, je lui ai dit à ce moment-là... il m'a dit combien le gouvernement allait faire,
combien la ville d'Angliers allait générer... revenus. Et j'ai dit: «Et nous, qu'est-ce qu'on a à
2055 gagner là-dedans?» Il a dit: «Rien. Il n'y a rien de planifié pour vous.» Alors, je lui ai dit:
«Comment est-ce qu'on peut appuyer quelque chose où il n'y a absolument rien de planifié pour
nous? Comment est-ce qu'on va être... comment que je vais être capable d'informer mon
peuple?»

2060 J'ai peut-être 50, sinon plus de mes membres ici avec moi aujourd'hui et les gens sont en
colère. Les gens en ont marre de la façon dont nous sommes traités. C'est comme si on n'existait
même pas, comme si on n'était pas importants, et ça doit s'arrêter.

2065 Nous ne sommes pas ici pour mendier. Nous ne sommes pas ici pour mendier pour quoi que ce soit. Nous sommes ici pour vous dire quels sont nos droits, quels sont nos droits hérités.

2070 Nous avons un problème fondamental ici dans la région. Vous allez entendre d'autres organisations qui vont venir ici. Nous sommes en conflit avec ces organisations. Elles vont venir ici parler en faveur de ce projet. Et vous savez, le problème fondamental que nous avons, c'est notre relation.

2075 Vous savez, Long Point, la communauté de Long Point est traitée comme un autre consommateur. On nous compare à une compagnie et c'est complètement inacceptable. On ne fait pas seulement face à des problèmes par rapport à ce projet en particulier. Tout ce qu'il y a à voir avec la terre et les ressources naturelles, notre communauté prend une position très forte.

2080 Nous sommes en crise depuis quatre ans. Nous avons une crise depuis quatre ans dans le domaine des forêts et nous n'allons pas abandonner non plus. Nous sommes sur le point d'avoir une révolution, parce que les conditions sociales et économiques de notre communauté sont dévastatrices. Nous ne pouvons même pas donner des services d'éducation appropriés dans notre communauté. Nous avons eu une assemblée générale la nuit dernière là-dessus. Nous avons des enjeux sociaux à adresser dans notre communauté. Et tout ce que nous faisons, c'est investir dans des consultants qui font des études, qui nous étudient. On nous étudie constamment encore et encore juste pour confirmer ce que les autres rapports ont déjà confirmé.

2085 Et le gouvernement refuse de prendre de l'action.

2090 Mais nous sommes au point maintenant où on dit: «Assez, c'est assez.» Nous allons être plus présents et nous allons intervenir. C'est seulement un commencement. Et je veux rendre ça très clair. Nous ne sommes pas contre le développement. Tout ce que nous demandons, c'est notre part équitable pour Long Point.

2095 Vous savez, vous vous moquez de notre communauté. Vous nous poussez à droite et à gauche: «O.K., déménagez ici. Déménagez là-bas.» On commence un nouveau millénum. Est-ce qu'on va garder cette attitude, conserver cette même attitude dans ce millénum?

2100 C'est pour cela que nous avons décidé de ne pas commencer à nous impliquer dans des frais légaux, des frais de consultants. On ne veut pas que notre communauté soit mise dans les mains de... soit gérée par une tierce partie. Donc, on est en colère et, maintenant, on va commencer à prendre de l'action sur le terrain. C'est ce qu'il va se passer.

2105 Quand j'ai accepté, Madame, de me présenter pour une position, je n'ai pas accepté de gérer la pauvreté et la misère de mon peuple. Ce n'est pas pour cela que je me suis présenté comme chef. J'ai accepté cette position afin que nous puissions construire un avenir pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

Je ne veux pas voir nos jeunes... nos générations futures, je ne veux pas qu'ils passent pas les mêmes choses que nous avons vécues. Ils sont en colère déjà. Je n'ai pas pris de cours

dans la gestion de la colère, vous savez. C'est très difficile pour moi et mon Conseil à avoir à faire face à cela.

2110

Tout est devenu une priorité. Chaque dossier, tout ce qui se passe avec nous, c'est une priorité. Quand on veut intervenir de façon raisonnable et respectueuse, on ne reçoit pas ce traitement. On a l'impression de ne pas être traités en bonne foi. Alors, c'est ce qu'il se passe ici, Madame.

2115

Vous savez, quand on parle de Long Point, c'est à dix minutes d'ici en bateau. Je vous offre à chacun de venir avec nous, de venir visiter. Vous voulez avoir une idée de l'impact environnemental? Sautez dans le bateau avec nous et venir voir ce qui s'est passé avec nous.

2120

Ce n'est pas juste en lisant des documents d'un consultant qui a été engagé par une compagnie... ce n'est pas comme ça qu'on va se baser pour prendre une décision. On a besoin d'aller sur le terrain. On a besoin d'aller où l'impact va se produire. Monsieur Peluso, qui vient de passer devant moi, il a fait référence à cela. Il faut le vivre. Et nous vivons toutes ces situations qui sont vraiment désagréables.

2125

Vous savez, notre communauté est complètement sous-développée, sous-financée. Et, vous savez, nous avons un très haut taux de chômage. Et quand je parle de chômage, je ne parle pas de l'assurance-emploi. Je ne parle pas du chômage. Je parle du bien-être social. Je parle des assistés sociaux. Quand je parle de 50 %, tu peux ajouter un autre 25 % sur les gens qui sont vraiment sur le chômage.

2130

L'employeur principal, c'est le Conseil de bande. Ça, c'est pour les différents services de base que nous devons livrer à notre peuple: l'éducation, la santé et, bien entendu, l'assistance sociale. Nous devons avoir un administrateur de bien-être social pour fournir ce service dans notre communauté.

2135

Ce n'est pas que nous ne voulons pas nous impliquer. On veut être impliqués à tous les niveaux. Et c'est pour cela que, quand nous rencontrons différentes industries, ce n'est pas simplement pour balayer... nous ne voulons pas simplement balayer la salle. Nous voulons être impliqués au niveau de la gestion.

2140

Même ce projet-ci, quand on parle de la rivière des Outaouais, cette Commission, ce conseil, on a des gens de l'Ontario là-dessus, des gens du Québec. On pense qu'on devrait être sur ce conseil nous aussi, parce que c'est la responsabilité du conseil de contrôler le niveau d'eau de la rivière Outaouais. La rivière Outaouais, c'est le coeur de la nation algonquine. Et nous ne sommes même pas impliqués avec les choses qui touchent cette rivière.

2145

Les choses doivent changer. Et quand je dis «changer», je veux dire changer pour le mieux, pas pour le pire, parce que si ça change en pire, c'est une révolution avec laquelle vous allez vous retrouver.

2150

2155 Les gens que nous rencontrons... j'ai rencontré d'autres personnes, le public en général. J'ai rencontré des maires. Ils disent: «Oui, vous êtes à votre place ici. Nous devrions apprendre de vous. Il y a beaucoup de choses qu'on peut apprendre de vous.» Et, maintenant, les gens commencent à se rendre compte de ce qui se passe, la façon que les choses se passent, c'est juste qu'ils nous mettent dans une position de conflit. La façon dont les choses sont faites maintenant, c'est comme si c'était fait par exprès, que ceux avec qui nous devons coexister sur ce territoire, vous nous gardez en conflit, dans une situation de conflit et de confrontation.

2160 Alors, ça me ramène à l'enjeu de notre relation. Nous avons un problème fondamental que nous devons adresser.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Je m'excuse, monsieur Mathias. Au-delà de l'intérêt de votre propos, c'est qu'en termes de temps, si on veut être capables de passer tout le monde... puis je veux qu'on garde un peu de temps pour échanger aussi suite à votre propos. Et je sais que madame Hunter aussi veut s'adresser à la Commission. Alors, je vous demanderais peut-être d'abréger un petit peu, encore une ou deux minutes, pour pouvoir avoir le temps de partager ensemble.

2170 **M. STEVE MATHIAS :**

Je vais laisser madame Hunter parler maintenant. Je vais conclure par la suite, après ses commentaires, si ça va avec vous.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Mathias.

Alors, madame Hunter.

2180 **MME HELEN HUNTER :**

2185 Mon nom est Helen Hunter Chenna. Mon nom de famille, c'est Chenna. Mon grand-père était Thomas Chenna...

(Mme Hunter fait sa présentation verbale en algonquin)

LA PRÉSIDENTE :

2190 Naturellement, je vais essayer d'évaluer si on a l'opportunité de pouvoir traduire de l'algonquin au français pour les verbatims, pour le propos de madame Hunter.

2195 Alors, j'aimerais, Chief Mathias, que vous m'expliquiez un peu, revenir sur une... lors de votre intervention, vous avez fait part de rencontres que vous avez eues avec le promoteur concernant le projet à l'étude.

2200 On est quand même dans une région où il y a beaucoup d'infrastructures hydroélectriques, il y a beaucoup de chantiers. Il y en a eu plusieurs dans les années passées, il y en a encore maintenant. J'aimerais savoir, jusqu'à maintenant, votre communauté à Long Point, c'est bien Winneway?

M. STEVE MATHIAS :

2205 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Alors, votre communauté à Long Point, est-ce que, actuellement, vous travaillez ou vous avez déjà participé à des projets ou des constructions hydroélectriques dans la région? Ou est-ce que vous êtes en train de discuter pour d'autre projets éventuellement qui seraient présentés?

M. STEVE MATHIAS :

2215 Il y a eu une centrale sur le barrage construit à Winneway. Ça, c'est vers la fin des années 30, ils ont construit un petit barrage. Je pense que c'est 2.4 MW. Nos membres ont pris part à la construction de cette centrale. On a participé aux opérations de la centrale.

2220 Mais quand la ville de Belleterre a repris... parce que c'était pour produire de l'électricité pour la mine située à Belleterre. Lorsque la compagnie minière a fermé ses opérations à la fin des années 1960, ils ont transféré cette centrale électrique à la ville de Belleterre, parce qu'elle fournissait aussi l'électricité à la ville de Belleterre.

2225 Nos membres ont été remerciés pour leurs services, enlevés de leurs fonctions. Et ce projet, eh bien, la ville l'a maintenu jusque dans les années 80, après quoi, ils l'ont mis en vente, parce que le réseau d'Hydro-Québec finalement fournit leur ville en électricité.

2230 C'est alors que le gouvernement du Québec, sous le gouvernement libéral... je crois que c'était le premier ministre Bourassa à cette époque avec madame Bacon, c'est alors qu'ils ont introduit le programme de petites centrales hydroélectriques sous 25 MW et ont mis ces sites en vente, dont celle de Belleterre.

2235 La centrale, j'estimerai, est à moins de 1 000 pieds du bureau du Conseil de bande. Et pour certaines raisons, on ne nous a pas considérés à devenir propriétaires. C'est une compagnie qui s'appelait Hydro P1 dont le président fut arrêté à Miami, en Floride, pour des causes de blanchiment d'argent. Et il est impliqué dans plusieurs autres sites.

2240 Il travaillait également avec un homme qui s'appelait monsieur Jean Roch. Et monsieur Jean Roch est aussi un employé qui est maintenant un consultant de La Régionale aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'on a beaucoup de réticence à faire affaire avec cette compagnie, parce qu'on connaît l'historique de cette personne et on se demande qu'est-ce qui nous attend.

LA PRÉSIDENTE :

2245 Je m'excuse de vous interrompre, monsieur Mathias. Je sais que vous aviez participé
aussi aux audiences de Rapides-des-Quinze ou, en tout cas, quelqu'un de votre communauté.
Je poserai la même question que j'ai posée tout à l'heure à madame Chevrier. C'est qu'il y a eu
quand même des intentions au moment de cette audience-là qui ont été exprimées concernant
l'implication de la nation autochtone dans toutes les opérations pour maximiser les retombées sur
2250 l'ensemble des communautés, des retombées économiques soit au niveau de l'emploi, soit au
niveau des entreprises.

Est-ce que pour vous, pour la nation de Long Point, il y a eu des développements?
Parce que c'est sûr que le projet commence à se faire, c'est en travaux depuis à peu près un an,
il y a quand même d'autres périodes de travaux qui vont s'en venir. Mais est-ce que des membres
2255 de votre communauté ont été appelés à travailler soit en termes d'entreprises ou en termes
d'individus comme employés pour ce projet-là?

M. STEVE MATHIAS :

2260 Pour le projet Rapides-des-Quinze?

LA PRÉSIDENTE :

2265 Rapides-des-Quinze.

M. STEVE MATHIAS :

Non.

2270 **LA PRÉSIDENTE :**

Non? Il n'y a pas eu de retombées plus particulières sur...

M. STEVE MATHIAS :

2275 Comme j'ai mentionné au début de ma présentation, c'est comme si on n'existait pas.
C'est de la façon qu'on nous traite ici. La seule fois où on fut consultés, c'est il y a environ un
mois. Un représentant d'Hydro-Québec qui... font des travaux sur le barrage du Rapides VII est
venu nous offrir... parce qu'ils ont des bâtiments, des résidences près du barrage Rapides VII. On
2280 parle de Hydro-Québec ici.

Donc, ils nous ont demandé si on pouvait fournir des services de conciergerie. C'est tout
ce qu'on nous a offert. Donc, c'est pour ça que j'ai référé à devenir des balayeurs, des
concierges. C'est tout ce qu'on nous offre. Donc, c'est très insultant lorsqu'on fait face à des gens

2285 de la sorte qui font beaucoup d'argent et tout ce qu'ils nous offrent, c'est des miettes, tel nettoyer le plancher ou nettoyer les chambres de bains de leurs résidences.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Alors, je vous remercie de votre intervention, Chief Mathias, ainsi que madame Hunter. Et la Commission va se nourrir effectivement aussi de vos interventions et de votre réflexion. Merci.

M. STEVE MATHIAS :

2295 Est-ce que je pourrais conclure, Madame? Parce que je n'avais pas totalement fini.

LA PRÉSIDENTE :

2300 Oui, peut-être, mais je vous donnerais une minute, parce qu'on est rendu à près de 40 minutes puis, habituellement, je donne à peu près 10 à 15 minutes par personne. Mais je vous donnerais encore peut-être une minute pour conclure s'il vous plaît.

M. STEVE MATHIAS :

2305 Non, je vais être bref, très bref. Je voulais simplement souligner ou mettre l'accent sur la relation. Si nous allons parler de développement, de développement régional, il faut bâtir des relations ici.

2310 Je n'ai rien contre et ma communauté n'a rien contre les sociétés avoisinantes. On est très ouverts, très prêts à faire des choses ensemble. Nos communautés ont été très rapprochées par le passé. Mais ma grand-mère est enterrée dans le cimetière de la municipalité ici et ma grand-mère... je peux prétendre que 50 % des personnes dans ma communauté sont des descendants directs de ma grand-mère.

2315 Or, je vais vous quitter avec des bonnes intentions, des bons esprits. J'espère que vous allez retourner faire votre rapport au gouvernement. J'espère que vous allez vous assurer que vous allez leur transmettre nos préoccupations, nos intérêts et nos frustrations. Et mettez-les en garde pour nous parce que, nous, on le fait par des correspondances. Et je pense que votre rapport devrait le faire aussi. Merci.

2320

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment. Au revoir.

2325 Alors, j'appellerais maintenant pour l'organisme Les Promoteurs d'Angliers, madame Doris Roberge s'il vous plaît.

Bonjour, madame Roberge. Alors, nous vous écoutons.

2330

MME DORIS ROBERGE :

Merci. Est-ce que j'ai un temps limité?

2335

LA PRÉSIDENTE :

En principe, on donne aux gens... parce qu'on a beaucoup de monde, si on avait moins de monde, on pourrait donner encore un petit peu plus de temps, mais j'ai demandé dix minutes aux personnes pour nous laisser du temps, à nous, un peu plus aussi pour intervenir. Ça donne à peu près vingt minutes par personne, par intervenant. Ce qui ne nous empêche pas... comme je vous dis, des fois, les documents sont beaucoup plus étoffés que ce que vous présentez.

2340

MME DORIS ROBERGE :

2345 Que le mien, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Mais même s'il y a beaucoup de pages, on lit tout de toute façon. Et dans notre évaluation, on prend compte de tout ce qui est dit, mais tout ce qui est remis aussi.

MME DORIS ROBERGE :

2355 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

 Ne vous inquiétez pas, ça va être lu. Alors, je vous en prie, allez-y.

2360 **MME DORIS ROBERGE :**

LECTURE DU MÉMOIRE.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Merci, Madame. Alors, j'aimerais savoir, cette corporation existe depuis quand et qui en fait partie?

MME DORIS ROBERGE :

2370 La corporation existe depuis les années 76, je crois. Ça fait très longtemps. Je vais vous dire qui en fait partie, j'ai la liste ici. Présentement, le C.A. est composé de la présidente, de Bernadette Roberge, Yoland Trudel, vice-président, et Anthony Peluso, représentant de la municipalité, et de la directrice qu'on a comme intervenante, qui est madame Lyna Pine.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

 Et cet organisme-là avait été créé autour des années 76 dans quel but? Effectivement pour essayer de développer des projets récréotouristiques strictement?

2380

MME DORIS ROBERGE :

2385 Disons, le but premier au départ, c'était pour conserver... le remorqueur de bois, il avait fini son travail, lui. Il n'y avait plus de flottage du bois à Angliers. Alors, on voulait le démanteler, le défaire et le vendre pour les pièces.

2390 Je n'étais pas là dans le temps. J'étais à Angliers, mais c'est monsieur Massie, René Massie, qui, avec son épouse, avait pris ça en main et quelques autres personnes à Angliers qui ont dit: «On ne le laisse pas partir. On va le garder. On va le restaurer. On va l'aménager, puis ça va faire un attrait.»

2395 Puis à partir de ce développement-là, de ce remorqueur de bois, ça a explosé. On est sur la carte, parce qu'il a été classé bien culturel. Et depuis ce temps-là, on évolue et on a beaucoup de dossiers. Et les visiteurs, 4 000 visiteurs par année, c'est quand même très important pour un petit village comme ici.

2400 On fait partie du circuit des pionniers aussi. On est avec d'autres organismes du Témiscamingue. On n'est pas tout seuls parce que, Angliers, c'est tout petit. Alors, on s'est reliés avec d'autres intervenants.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous des chiffres un peu sur la fréquentation touristique pour Angliers?

2405 **MME DORIS ROBERGE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2410

Oui?

MME DORIS ROBERGE :

2415

On a 4 000 visiteurs.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Oui.

MME DORIS ROBERGE :

Dépendamment des années. Il y a 3 000, 4 000 dépendamment des années.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Et avez-vous un peu évalué quelles sont à peu près les retombées de ces sites-là, de ces projets-là qui ont eu lieu, qui ont été concrétisés?

2430 **MME DORIS ROBERGE :**

Vous parlez des...

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

De l'ensemble des projets que vous avez. Entre autres particulièrement pour T.E. Draper, puis Chantier Gédéon, est-ce que vous avez une idée des retombées financières pour la municipalité?

2440 **MME DORIS ROBERGE :**

Pour la municipalité? Pour la municipalité, c'est certain que les touristes qui passent à Angliers avec la carte, qui décident de visiter, vont faire parfois des arrêts.

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2450 **MME DORIS ROBERGE :**

On espère qu'ils restent deux, trois jours. C'est pour ça qu'on veut toujours ajouter d'autres choses pour les visites. Mais les visiteurs font la tournée, ils vont au restaurant. Ils achètent du gaz. Il y en a aussi en moto. Il y en a en bicyclette.

2455 On a une statistique quand même à tous les ans de savoir d'où provient notre clientèle. Elle est majoritaire Abitibi-Témiscamingue, au niveau de Montréal, au niveau de l'Ontario, les Américains, les Européens. Et on a quand même une statistique quand même à tous les ans gardée et on doit faire rapport au ministère de la Culture.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

2465

J'aurais une question concernant les visites à la centrale.

MME DORIS ROBERGE :

2470

Oui.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

2475

Est-ce que ça serait votre organisme qui prendrait charge de ça après entente avec le promoteur?

MME DORIS ROBERGE :

2480

On n'a pas fait une entente écrite. Les promoteurs sont très ouverts. Ils nous ont dit que les visites se feraient... un ajout supplémentaire pour nous et qu'il y aurait des visites qui seraient permises, même organisées pour la faire.

2485

On est conscients que, dans cette centrale-là, c'est très dangereux. On ne peut pas faire toujours les visites, mais en étant construite, ils ont déjà penser pour avoir des endroits qu'on puisse aller faire visiter, que ce soit sécuritaire à l'intérieur, pas juste de l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

2490

J'apprécierais si vous aviez effectivement des chiffres sur les retombées et tout ça ou le nombre de visiteurs que vous pourriez déposer à la Commission.

MME DORIS ROBERGE :

2495

Bien, ça va nous faire plaisir. Je vais vous envoyer les rapports de statistiques et les retombées et ce que ça a généré comme projets à Angliers depuis les promoteurs avec les projets qu'on a pour les aménagements. Et on va chercher d'autres projets même pour la municipalité, en commun avec la municipalité. On se partage des employés. Je vais vous faire parvenir ça.

LA PRÉSIDENTE :

2500

Parfait. Merci infiniment, Madame.

MME DORIS ROBERGE :

2505 Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

2510 Maintenant, on avait peut-être deux autres personnes de prévues à l'horaire. Il est déjà 16 h 50. Alors, je ne sais pas, je vais juste consulter si les personnes sont ici ce soir.

 Il y avait monsieur Randy Polson. Vous, vous n'avez pas de problème à reporter pour ce soir?

2515 Il y avait aussi monsieur Raynald Julien de Récré-eau des Quinze. Est-ce que, pour vous, c'est un problème d'être là ce soir?

M. RAYNALD JULIEN :

2520 Peut-être.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Vous aimeriez mieux passer maintenant?

M. RAYNALD JULIEN :

 Oui.

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

 Ça ne vous dérange pas, monsieur Polson? Alors, ce soir, on a de prévue à 19 h une intervention par téléphone et, après ça, je vous insérerais tout de suite. Merci beaucoup.

2535 Alors, je vais appeler monsieur Julien. Alors, bienvenue monsieur Julien.

M. RAYNALD JULIEN :

 Bonjour!

2540

LA PRÉSIDENTE :

 Nous vous écoutons.

2545 **M. RAYNALD JULIEN :**

2550 Moi, je représente le groupe Récré-eau des Quinze. On est organisme qui a été créé depuis environ deux ans. Le but de l'organisme, c'est de travailler en développement, c'est sûr, mais de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du secteur de la rivière des Quinze. C'est un très vaste territoire. Ça a environ 6 kilomètres de large par 12 à 15 kilomètres de long.

2555 Les objectifs, c'est d'assurer la concertation de tous les intervenants et les utilisateurs actuels du milieu afin d'avoir un développement récréotouristique qui va être intégré, puis qui va se faire dans le respect des normes ou dans le respect de l'environnement et de la faune, de la flore qu'il y a actuellement là.

2560 C'est un secteur qui est riche en histoire dû à la présence de tous les gens qui sont intervenus là-dedans. On parle surtout de Hydro-Québec qui ont fait les aménagements des centrales.

 Grosso modo, le but de l'organisme aussi, c'est de respecter l'environnement, puis la faune et la flore qu'il y a alentour de ça, et de les mettre en valeur pour développer l'industrie du tourisme au Témiscamingue. Ça va devenir un potentiel qui est très intéressant d'après nous.

2565 Récré-eau des Quinze, ça a été créé par les quatre municipalités environnantes, c'est-à-dire Notre-Dame-du-Nord, Angliers, Guérin et St-Eugène-de-Guigues. Ça a été créé également dans le but, avec la politique de Hydro-Québec, d'optimiser la polyvalence des installations de Hydro. Grosso modo, c'est ça. C'est sûr et certain qu'advenant le projet de la centrale de La Régionale d'Angliers, ça va possiblement créer un attrait de plus.

2570 Une question que, nous, on se pose... on n'est pas des spécialistes en la matière non plus. Ce qui est important pour nous, c'est que les débits d'eau, qui vont être...

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

 Un peu de silence s'il vous plaît, j'entends mal votre intervention. Merci.

M. RAYNALD JULIEN :

2580 C'est les débits d'eau qui vont résulter de la construction de la centrale qui demeurent constants, stables, surtout en période d'étiage, on parle l'été, pour ne pas nuire à la faune qu'il y a dans les bassins de Hydro-Québec actuellement. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

2585

Merci. J'aimerais savoir, quel est le type de clientèle que vous avez pour les différents produits dont vous nous parlez dans votre mémoire?

M. RAYNALD JULIEN :

2590

Actuellement, on est en étude de monter un plan de développement pour tout le secteur. Ce plan devrait être déposé quelque part à l'automne. Ça fait qu'on est en train de naître, si on veut.

2595

Les gens qu'on vise principalement, c'est les utilisateurs actuels. Il y a beaucoup de gens qui côtoient la rivière des Quinze. Il y a des endroits qui ne sont pas sécuritaires. Il y a des aménagements, c'est sauvage. Nous, qu'est-ce qu'on veut, c'est pas de développer d'autres grosses infrastructures. C'est juste de faciliter l'accès à qu'est-ce qu'il y a déjà en place tout simplement.

2600

Puis la clientèle qu'on va viser, ça va être autant la personne qui aime se promener en forêt, les gens qui aiment marcher, les vacances famille ou peu importe, c'est à peu près ça.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Est-ce que vous êtes capable de me dire, actuellement, est-ce qu'il y a beaucoup de pêcheurs en aval du barrage, juste avant l'île, au pied du barrage, si on veut?

M. RAYNALD JULIEN :

2610

Au pied du barrage d'Angliers en tant que tel?

LA PRÉSIDENTE :

2615

Jusqu'à peut-être la Baie Miller ou dans ces coins-là, est-ce que c'est très fréquenté par les villégiateurs actuellement? Même si c'est pas encadré, est-ce que les gens vont pêcher?

M. RAYNALD JULIEN :

2620

Je pense qu'au pied du barrage d'Angliers en tant que tel, les gens d'Angliers seraient peut-être plus en mesure de vous répondre que moi.

LA PRÉSIDENTE :

2625

Oui.

M. RAYNALD JULIEN :

2630 Pour les autres barrages plus loin, on parle de Rapides-des-Îles ou de la centrale
Première-Chute à Notre-Dame-du-Nord, il y a jamais eu de dénombrement de fait en tant que tel.
Par contre, de bouche à oreille, on sait que ces sites sont quand même exploités pour la pêche
assez fréquemment.

LA PRÉSIDENTE :

2635 Merci. Si je comprends bien de votre intervention, de votre mémoire, c'est qu'en fait, ce
qui vous inquiète plus dans le projet, c'est que c'est le résultat suite à la gestion des débits?

M. RAYNALD JULIEN :

2640 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2645 Le niveau d'eau qui serait conservé pour les premières vannes, disons, qui sont près de
la Municipalité d'Angliers?

M. RAYNALD JULIEN :

2650 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2655 Merci beaucoup, monsieur Julien.
Alors, nous allons faire une pause-repas. Alors, nous allons recommencer les audiences
ce soir à 19 h 00. Je vous remercie.

2660 Je, soussignée, **NICOLE RAYMOND**, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
audiences tenues par le BAPE, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2665 _____
NICOLE RAYMOND, s.o.